

Historique législatif de l'assurance-chômage et de l'assurance-emploi

C'est durant la crise des années 1930 que l'on a tenté, pour la première fois, d'instaurer un régime d'assurance-chômage au Canada. La *Loi sur le placement et les assurances sociales*, adoptée en 1935, a été déclarée inconstitutionnelle, ces domaines ne relevant pas exclusivement du gouvernement fédéral. En 1940, le gouvernement du Canada mène une consultation auprès des provinces, qui se déclarent unanimement d'accord avec la modification de l'article 91 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, afin que le gouvernement fédéral ait le pouvoir voulu pour concevoir un régime d'assurance-chômage. La modification constitutionnelle entre en vigueur le 10 juillet 1940. Ensuite, le gouvernement dépose et adopte rapidement la *Loi sur l'assurance-chômage*, qui reçoit la sanction royale le 7 août 1940. Fondé sur de solides principes d'assurance, ce régime vise à protéger les employés contre la perte de revenu. Il offre une protection plus étendue aux travailleurs dont le revenu se situe sous la moyenne, et prévoit que les travailleurs à revenu élevé assumeront une plus grande part de leurs besoins d'assurance. De plus, le régime ne s'applique qu'aux travailleurs pouvant être victimes de mises à pied imprévues. Les secteurs économiques où le risque de chômage est minime (la fonction publique, par exemple) et ceux où les périodes de chômage sont récurrentes (les emplois saisonniers, notamment) en sont exclus. Le régime se caractérise aussi par des taux de prestations supérieurs pour les prestataires avec des personnes à charge.

En 1955, on modifie la *Loi sur l'assurance-chômage* dans le but d'améliorer le soutien financier accordé aux chômeurs par le régime d'assurance-chômage. En termes génériques, la nouvelle loi prévoit de nouvelles dispositions, notamment l'augmentation des prestations et l'assouplissement des conditions d'admissibilité. De plus, elle crée des prestations saisonnières, qui intègrent les prestations régulières et les prestations supplémentaires (qui permettent aux prestataires ayant épuisé leurs prestations régulières de recevoir des prestations à un taux inférieur pendant une période donnée).

La publication du *Livre blanc sur l'assurance-chômage*, en 1970, est suivie d'une réforme importante de la *Loi sur l'assurance-chômage* en 1971. Le projet de loi C-229 intègre plusieurs des propositions du Livre blanc. Le chômage et le coût de la vie étant à la hausse, la nouvelle loi assouplit les conditions d'admissibilité au régime et assure des prestations plus généreuses. L'un des éléments clés de la réforme de 1971 est l'adoption d'une norme d'admissibilité uniforme (huit semaines). La couverture est également élargie au secteur public et à quiconque travaille au moins 20 heures par semaine au taux de rémunération minimal provincial applicable. Par la même occasion, on adopte les mesures relatives aux prestations de maladie, de maternité et de retraite au titre de l'assurance-chômage à l'intention des travailleurs cumulant au moins 20 semaines d'emploi assuré. De plus, afin de tenir compte des particularités locales du marché du travail, on met en vigueur une formule de prolongation des prestations pour les

régions à haut taux de chômage. En outre, lorsqu'ils prennent leur retraite, les travailleurs assurés qui sont admissibles au Régime de pensions du Canada ou au Régime des rentes du Québec reçoivent de plus des prestations de retraite spéciales de trois semaines. Enfin, les travailleurs à faible revenu avec charge de famille bénéficient d'un taux de prestations de 75 %. Afin de contrer la dépendance au régime, la nouvelle loi décrète que les prestations d'assurance-chômage sont imposables.

En 1975, craignant que le régime n'incite pas suffisamment les prestataires à retourner au travail, on apporte d'autres modifications législatives à la *Loi sur l'assurance-chômage* (projet de loi C-69). On élimine alors le paiement anticipé de trois semaines versé aux prestataires qui ont activement participé au marché du travail, ainsi que le taux de prestations majoré. De plus, on prolonge la période d'exclusion de trois à six semaines, en cas de démission volontaire. Enfin, pour tenir compte de l'âge auquel la majorité des travailleurs prennent leur retraite, la limite d'âge au-delà de laquelle ils ne sont plus protégés par l'assurance-chômage passe de 70 à 65 ans.

En 1977, on procède à une autre étude en profondeur du régime d'assurance-chômage. À la suite des propositions présentées dans cette étude, on adopte le projet de loi C-27, intitulé *Loi régissant l'emploi et l'immigration*. Il permet notamment de fusionner la Commission de l'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour créer Emploi et Immigration Canada. Les normes d'admissibilité au régime sont resserrées et la durée des prestations est réduite. Simultanément, cependant, on met davantage l'accent sur la création de nouvelles possibilités d'emploi par l'utilisation productive des fonds de l'assurance-chômage, qui comportent trois volets : soutien du revenu des prestataires qui suivent des cours de formation approuvés, création d'emplois et

travail partagé. Reconnaisant que les perspectives d'emploi varient selon les régions, on adopte une norme variable d'admissibilité de 10 à 14 semaines, mieux adaptée aux taux de chômage régionaux.

Par la suite, le projet de loi C-14 présente une nouvelle série de modifications destinées à diminuer la contre-incitation au travail et à réduire la dépendance à l'assurance-chômage. Ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1979. On adopte des dispositions relatives au remboursement des prestations, qui s'appliquent à l'année d'imposition 1979, et on abaisse le taux de prestations de 66 % à 60 %. Dans le but de réduire encore davantage la dépendance à l'assurance-chômage, le projet de loi C-14 hausse les critères d'admissibilité pour les personnes qui arrivent sur le marché du travail ou qui le réintègrent, en exigeant davantage de semaines de travail de leur part. Dans la même optique, les prestataires fréquents doivent accumuler jusqu'à six semaines de travail supplémentaires pour avoir droit à des prestations.

En 1983, le projet de loi C-156 introduit les prestations d'adoption d'une durée de 15 semaines, disposition qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1984. Il simplifie aussi le système de prestations de maternité et le rend conforme à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Le projet de loi C-21, présenté en 1989, apporte plusieurs modifications au régime d'assurance-chômage. Tout d'abord, il ajoute aux prestations de maternité existantes des prestations parentales d'une durée de 10 semaines, qui peuvent être versées aux hommes comme aux femmes. Les prestations parentales se substituent aux prestations de paternité, introduites en 1988, ainsi qu'aux prestations d'adoption, mises en vigueur en 1984. Le projet de loi C-21 prévoit aussi que les prestations spéciales (maternité, maladie et parentales) pourront être combinées et que la période de prestations pourra atteindre

30 semaines au total. En deuxième lieu, le projet de loi étend la protection de l'assurance-chômage aux personnes de plus de 65 ans. Cependant, comme les prestataires de tout âge doivent être disponibles à l'emploi pour avoir droit à leurs prestations, il élimine les prestations de retraite de trois semaines versées sous forme de montant forfaitaire. En troisième lieu, il introduit le système de prestations en une seule étape, fondé sur le nombre de semaines d'emploi assurable et le taux de chômage de la région économique. En quatrième lieu, la portée des exclusions visant les démissions volontaires et les renvois pour mauvaise conduite est élargie. Enfin, il reconnaît qu'en raison de l'évolution structurelle radicale de l'économie, la probabilité qu'un chômeur trouve un emploi identique à celui qu'il occupait, ou qu'il trouve du travail dans le même secteur, est de plus en plus faible. Pour faire face à ce problème, on attribue une plus grande part des fonds du régime à des mesures actives visant à aider les prestataires à réintégrer le marché du travail plus rapidement, comme les programmes de formation professionnelle par exemple.

En 1993, le gouvernement présente le projet de loi C-113, dans le but de réduire les coûts du régime et d'éviter que ne se creuse davantage le déficit du Compte d'assurance-chômage, ce qui aurait entraîné une augmentation de 0,30 \$ des taux de cotisation en vertu de la disposition relative au « taux réglementaire ». Pour atteindre cet objectif, le projet de loi prévoit que les personnes qui quittent volontairement leur emploi ne seront plus admissibles aux prestations. De plus, il abaisse le taux de prestations de 60 % à 57 %.

Le projet de loi C-17, adopté en 1994, réduit encore davantage le taux de prestations, le faisant passer à 55 %, sauf dans le cas des personnes à faible revenu qui ont des enfants, dont le taux reste à 60 %. De plus, le projet de

loi resserre la norme d'admissibilité en exigeant un minimum de 12 semaines d'emploi; il réduit également la durée de la période de prestations.

En 1996, la *Loi sur l'assurance-emploi* (projet de loi C-12) exprime une nouvelle conception du système de prestations de revenu. Axée sur la promotion de la participation à la vie active et sur des principes d'assurance plus stricts, elle met davantage l'accent sur les mesures de réintégration au marché du travail. L'admissibilité des prestataires est fonction du nombre d'heures de travail, plutôt que du nombre de semaines de travail, ce qui permet à davantage de travailleurs à temps partiel de recevoir des prestations. Les modifications apportées par la *Loi sur l'assurance-emploi* comprennent également une nouvelle structure de prestations et l'application de nouvelles règles aux prestataires fréquents, ainsi que des normes d'admissibilité plus exigeantes pour les personnes qui entrent sur le marché du travail ou qui le réintègrent. L'adoption du supplément familial permet d'atténuer les effets de la loi sur les prestataires à faible revenu qui ont des enfants. De plus, le gouvernement du Canada propose à l'ensemble des provinces et territoires de participer au développement de partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux qui permettraient de combler les différents besoins qui caractérisent le marché du travail dans les diverses régions du pays. En 1996-1997, on consacre 1,575 milliard de dollars aux Prestations d'emploi et mesures de soutien. Des programmes et des services semblables sont offerts dans les provinces et territoires qui n'ont pas conclu de partenariat.

En 2000, le projet de loi C-32 augmente la durée de la période de prestations parentales, qui passe de 10 à 35 semaines. Les parents qui y associent les prestations de maternité peuvent désormais bénéficier de soutien pendant une période pouvant atteindre un an. Le projet de loi C-32 reconnaît ainsi l'important rôle des premières

années de la vie dans le développement intellectuel, affectif et social des enfants. Il vise à aider les parents à concilier vie familiale et professionnelle pendant la première année de l'enfant. De plus, il réduit de 700 à 600 le nombre d'heures d'emploi assurable nécessaires pour obtenir des prestations de maternité, de maladie ou parentales. On assouplit aussi le régime en abolissant le deuxième délai de carence de deux semaines imposé au deuxième parent désireux de partager le congé parental. Enfin, les parents peuvent toucher une rémunération allant jusqu'à 50 \$ ou 25 % de leurs prestations parentales hebdomadaires, soit le montant le plus élevé des deux, sans subir de réduction de leurs prestations d'assurance-emploi.

Tenant compte des constatations présentées dans les Rapports de contrôle et d'évaluation du régime d'assurance-emploi, et afin de s'assurer que le régime d'assurance-emploi continue de correspondre aux besoins changeants de l'économie, du marché du travail et des travailleurs, on dépose le projet de loi C-2 en février 2001. Il remplace le projet de loi C-44, dont le processus d'adoption avait été interrompu par la dissolution du Parlement, à l'automne 2000. Le projet de loi C-2 élimine la règle de l'intensité, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2000. La disposition relative au remboursement des prestations est adaptée de façon à mieux cibler les prestataires fréquents et ceux qui reçoivent des prestations de pêcheur tout en disposant de revenus élevés. Cette modification s'applique à l'année d'imposition 2000. On modifie également les règles relatives aux parents qui réintègrent le marché du travail. Selon ces nouvelles règles, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2000, les parents qui quittent temporairement le marché du travail pour élever leurs enfants, et qui ont reçu des prestations de maternité ou parentales au cours des six années précédentes, ne sont plus

considérés comme des nouveaux venus sur le marché du travail. Enfin, le projet de loi C-2 prévoit une prolongation de la production du Rapport de contrôle et d'évaluation jusqu'en 2006. De plus, la date de remise du rapport au Ministre est reportée du 31 décembre au 31 mars, afin de donner plus de temps pour consulter les provinces.

En 2001, l'assurance-emploi fait l'objet d'autres rajustements. Les petites semaines deviennent, le 18 novembre 2001, un élément permanent du régime à l'échelle nationale, et les modifications relatives à la rémunération non déclarée entrent en vigueur le 12 août 2001.

Tableaux des données sur les prestations de revenu

- 2.1 Taux de chômage selon la région économique de l'assurance-emploi (%)**
- 2.2 Total des prestations de revenu**
- 2.3 Total des prestations de revenu par secteur d'activité**
- 2.4 Prestations régulières**
- 2.5 Répartition des demandes de prestations régulières selon la durée de l'emploi assurable**
- 2.6 Prestations de pêcheur**
- 2.7 Prestataires fréquents**
- 2.8 Prestations spéciales**
- 2.9 Prestations de maternité**
- 2.10 Prestations parentales (parents biologiques)**
- 2.11 Prestations parentales (parents adoptifs)**
- 2.12 Prestations de maladie**
- 2.13 Supplément familial**
- 2.14 Prestataires ayant un emploi**
- 2.15 Remboursement des prestations**
- 2.16 Demandes visées par la règle de l'intensité**

Taux de chômage selon la région économique de l'assurance-emploi (%)								
	Juin 1999	Sept. 1999	Déc. 1999	Mars 2000	Juin 2000	Sept. 2000	Déc. 2000	Mars 2001
Terre-Neuve-et-Labrador								
St. John's	8,8	9,8	10,5	9,9	9,2	9,3	8,9	8,3
Terre-Neuve/Labrador	22,1	20,6	19,1	21,5	20,1	20,3	22,3	21,2
Île-du-Prince-Édouard								
Île-du-Prince-Édouard	14,5	14,1	13,1	11,8	11,3	12,3	12,9	11,4
Nouvelle-Écosse								
Nouvelle-Écosse - Est	16,0	18,7	19,3	18,8	15,4	18,7	16,5	16,4
Nouvelle-Écosse - Centre	11,6	9,8	9,8	10,6				
Nouvelle-Écosse - Ouest					8,9	9,8	10,0	9,6
Halifax	6,9	6,3	7,4	6,4	5,5	6,2	6,0	7,3
Kings	7,6	7,5	8,8	8,8				
Yarmouth	11,8	11,3	12,3	9,6				
Nouveau-Brunswick								
Fredericton-Moncton-Saint John	6,6	6,6	7,0	7,1	7,5	8,1	7,6	8,6
Madawaska-Charlotte					10,2	13,9	14,2	15,5
Restigouche-Albert					16,1	15,5	15,6	17,3
Restigouche/Charlotte	14,3	13,8	13,8	13,3				
Québec								
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine					20,1	19,0	20,9	21,6
Québec - Est	13,4	13,9	13,4	13,8				
Québec	8,8	8,6	8,7	8,6	8,3	8,7	6,8	7,1
Trois-Rivières	12,2	11,4	9,6	9,9	10,7	11,3	10,0	9,5
Québec - Centre-Sud	7,6	7,1	5,9	5,3	5,3	5,0	6,8	5,3
Sherbrooke	9,9	9,0	9,7	8,7	8,7	7,5	7,7	8,7
Montérégie	8,7	8,4	8,0	6,3	7,5	6,8	6,4	7,3
Montréal	9,6	8,9	7,4	7,1	7,7	7,8	7,9	8,0
Québec - Centre	11,1	11,3	10,6	11,1	11,2	10,2	9,8	10,2
Québec - Nord-Ouest					17,7	16,7	15,7	16,7
Québec - Ouest	16,8	13,4	13,3	14,8				
Bas-Saint-Laurent—Côte-Nord					11,2	16,8	18,2	18,9
Québec - Nord	16,7	17,3	15,4	17,0				
Hull	7,1	7,6	7,4	6,1	4,9	6,8	5,7	6,8
Chicoutimi-Jonquière	12,8	11,4	10,9	10,3	9,7	8,8	10,1	10,5
Ontario								
Ottawa	7,6	7,1	5,2	5,9	5,3	5,8	4,9	4,4
Ontario - Est	8,3	8,6	8,1	7,8	7,5	7,2	5,9	7,7
Kingston					7,4	5,9	5,2	6,6
Ontario - Centre-Nord	7,0	7,2	6,5	6,3				
Ontario - Centre					5,7	6,1	5,1	4,8
Oshawa	6,6	6,0	5,4	5,6	5,7	5,8	5,6	5,4
Toronto	6,8	6,3	5,5	5,4	5,3	5,4	5,7	5,8
Hamilton	4,1	5,7	5,1	4,5	4,7	4,5	5,9	5,9
St. Catharines	6,6	6,8	7,4	5,9	5,6	5,5	6,6	7,6
London	7,4	7,4	5,7	5,6	6,3	6,1	6,0	6,1

2.1

Taux de chômage selon la région économique de l'assurance-emploi (%)¹

	Jun 1999	Sept. 1999	Déc. 1999	Mars 2000	Jun 2000	Sept. 2000	Déc. 2000	Mars 2001
Ontario								
Niagara	8,9	8,6	5,9	7,5	7,6	7,5	7,8	7,1
Windsor	5,7	6,3	7,2	5,9	5,3	4,6	5,5	6,7
Kitchener	7,0	4,9	5,1	5,4	4,8	5,8	6,3	5,9
Huron	6,4	7,0	6,7	5,4	6,3	7,9	8,6	10,0
Ontario - Centre-Sud	5,3	4,1	3,8	3,7	3,5	3,9	4,6	4,0
Sudbury	11,1	10,5	8,8	8,7	7,2	8,4	8,6	7,7
Thunder Bay	9,5	8,7	6,2	6,0	5,7	7,7	7,2	7,8
Ontario - Nord	14,0	11,8	11,2	12,5	11,1	12,6	13,8	12,7
Manitoba								
Winnipeg	5,5	5,9	5,7	5,7	5,4	5,2	5,0	5,0
Manitoba - Sud	5,6	6,3	5,4	5,7	4,6	5,0	5,4	5,0
Manitoba - Nord	21,7	21,5	19,2	22,2	21,9	22,8	22,3	22,6
Saskatchewan								
Regina	5,4	5,6	5,4	4,7	4,9	5,2	4,8	5,3
Saskatoon	6,9	7,1	6,2	4,9	5,9	6,0	5,4	5,9
Saskatchewan - Sud	7,7	6,4	6,6	5,8	5,9	6,4	6,7	6,2
Saskatchewan - Nord	13,5	12,9	13,2	13,2	12,6	13,6	13,6	14,3
Alberta								
Calgary	5,5	6,2	5,5	4,8	5,1	4,5	4,1	4,8
Edmonton	6,1	6,3	5,6	5,4	5,3	6,2	5,8	5,3
Alberta - Nord					9,6	10,8	9,9	8,7
Alberta - Sud					6,3	6,8	6,4	6,2
Alberta	8,0	7,3	6,6	6,9				
Colombie-Britannique								
C.-B. - Intérieur-Sud	10,9	9,5	9,2	9,4	10,8	10,7	10,1	9,5
Abbotsford					7,0	9,4	7,9	7,0
Vancouver	7,9	8,4	7,4	6,3	5,6	6,1	6,0	6,0
Victoria	7,5	7,0	6,2	6,5	6,8	8,2	7,3	6,2
C.-B. - Côte Sud	9,0	9,2	9,1	8,8	8,7	11,0	10,2	10,1
C.-B. - Nord	12,0	12,0	10,8	10,6	11,6	13,6	13,1	12,1
Territoires²								
Yukon/T.N.-O.	25,0	25,0	25,0	25,0				
Yukon					25,0	25,0	25,0	25,0
Territoires du Nord-Ouest					25,0	25,0	25,0	25,0
Nunavut					25,0	25,0	25,0	25,0
CANADA	8,4	7,6	7,6	7,2	7,2	7,4	7,4	7,4

Source : Enquête sur la population active

Les régions ombragées sont celles qui ont participé aux projets d'ajustement relatif aux petites semaines de travail.

1. La modification des limites, entrée en vigueur le 31 juillet 2000, a fait passer le nombre de régions de l'assurance-emploi de 54 à 58 et le nombre de régions visées par le projet relatif aux petites semaines de 31 à 34.

2. Les taux de chômage du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont fixés à 25 % pour les besoins de l'assurance-emploi, car l'Enquête sur la population active ne comprend pas les territoires.

Total des prestations de revenu

	Nouvelles demandes ¹				Prestations hebdomadaires moyennes				Montants versés ²					
	Écart en pourcentage		Écart en pourcentage		Écart en pourcentage		Écart en pourcentage		2000-2001		1999-00		1997-98	
	2000-2001 (milliers)	1999-00	1998-99	1997-98	2000-2001 (\$)	1999-00	1998-99	1997-98	2000-2001 (millions \$)	1999-00	1998-99	1997-98	1995-96	1997-98
Province/Territoire														
Terre-Neuve-et-Labrador	87	1,8	-2,9	8,6	-5,9	287	5,8	2,5	0,1	-3,0	2,4	0,4	6,9	-6,3
Île-du-Prince-Édouard	24	4,4	-4,1	1,7	-2,6	272	5,6	2,1	0,9	-3,5	4,1	-4,5	1,5	-6,6
Nouvelle-Écosse	87	2,9	-1,1	-1,5	-11,8	276	3,5	1,9	1,8	-1,2	4,0	-3,3	2,8	-15,7
Nouveau-Brunswick	93	0,3	-2,4	0,1	-8,6	276	5,7	2,6	0,3	-3,3	2,0	-5,9	4,0	16,1
Québec	557	2,1	-2,2	-5,4	-11,1	286	4,3	0,8	1,1	0,5	-0,4	-6,1	-2,7	-16,3
Ontario	477	7,8	-9,1	-1,5	-19,3	312	4,0	1,4	2,2	0,4	1,7	-10,5	-5,8	-15,9
Manitoba	55	0,2	-6,2	5,3	-15,2	280	2,2	3,0	3,1	1,1	-1,7	-1,4	4,1	-16,8
Saskatchewan	43	-1,7	-9,5	14,6	-17,7	289	3,1	-0,4	4,6	3,2	1,5	-5,8	23,4	-19,4
Alberta	120	-6,5	-14,0	20,0	-21,4	306	3,9	-2,3	5,5	1,7	-12,2	-5,3	28,4	-32,1
Colombie-Britannique	206	-0,5	-12,1	0,1	10,0	306	3,2	-0,4	0,6	0,0	-7,1	-13,2	6,9	-11,5
Nunavut	1	-5,7	S.O.	S.O.	S.O.	338	1,2	S.O.	S.O.	S.O.	-11,3	S.O.	S.O.	S.O.
Territoires du Nord-Ouest	2	-11,5	-4,2	13,0	-14,6	341	0,6	-1,0	2,2	2,2	-8,7	-2,5	16,4	-13,7
Yukon	3	-8,4	-1,4	-12,0	3,3	342	-0,5	2,4	-1,6	3,8	-6,1	-12,6	7,4	0,8
Sexe														
Hommes	957	4,6	-9,8	1,6	-13,9	326	3,9	0,3	1,4	-0,8	-0,9	-10,5	4,0	-17,8
Femmes	797	-0,1	-2,6	-1,7	-13,9	259	3,8	2,3	2,1	1,3	-1,2	-2,9	-2,1	-13,6
Age														
Moins de 25 ans	235	2,5	-6,8	3,4	-20,9	242	5,1	1,5	4,6	2,0	-0,4	-6,4	6,7	-22,8
25 à 44 ans	1 008	0,4	-8,0	-0,5	-15,2	305	3,8	0,8	2,2	-0,5	-2,8	-7,8	0,6	-17,5
44 à 54 ans	343	6,8	-4,1	0,7	-6,3	305	4,6	-0,2	0,9	-1,1	2,6	-6,7	2,1	-9,3
55 ans et plus	169	5,7	-2,3	-2,1	-8,1	296	4,3	-0,3	0,1	-0,6	2,5	-7,4	0,6	-11,6
Recours à l'a.e.³														
Nouveaux prestataires	682	7,3	-3,2	6,1	-10,0	283	3,4	0,7	1,5	1,8	0,0	-3,0	5,2	-11,0
Prestataires occasionnels	534	3,3	-7,2	-0,7	-20,2	288	4,8	1,0	4,0	0,9	-0,4	-7,3	0,8	-21,4
Prestataires fréquents	539	-4,0	-9,7	-5,0	-11,7	320	5,1	0,5	1,2	-2,6	-2,6	-12,1	-1,5	-16,3
TOTAL NATIONAL	1 754	2,4	-6,6	0,1	-13,9	296	4,1	0,6	1,9	0,0	-1,0	-7,4	1,5	-16,1

Source : Données administratives de l'assurance-emploi

S.O. = sans objet

1. Les nouvelles demandes comprennent les demandes à l'égard desquelles au moins un dollar a été versé en prestations d'assurance-emploi.

2. Les montants payés représentent les sommes versées au titre des prestations régulières, de pêcheur, spéciales (de maladie, de maternité, parentales ou d'adoption), d'emploi (art. 25 de la *Loi sur l'assurance-emploi*) et de travail partagé. Les montants versés en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* ne sont pas compris.

3. Les nouveaux prestataires sont les personnes qui n'ont pas présenté de demande au cours des cinq années précédant leur demande actuelle. Les prestataires occasionnels sont les personnes qui comptent moins de trois demandes actives au cours des cinq années précédant leur demande actuelle. Les prestataires fréquents sont les personnes qui comptent trois demandes actives ou plus au cours des cinq années précédant leur demande actuelle.

2.3

Total des prestations de revenu par secteur d'activité					
	2000-2001 (millions \$)	Écart en pourcentage			
		1999-2000 2000-2001	1998-1999 1999-2000	1997-1998 1998-1999	1995-1996 1997-1998
Primaire					
Agriculture	205	-0,5	-8,7	4,2	-17,2
Pêche et piégeage	113	5,4	-7,1	70,4	-12,9
Pêche (travail indépendant) ¹	252	7,1	-1,3	1,8	1,2
Exploit. forestière et foresterie	262	-3,6	-17,1	11,9	-5,9
Exploitation minière	158	-15,8	-25,7	52,2	-10,3
Fabrication	1 625	2,8	-5,9	1,9	-18,8
Construction	1 366	-1,0	-12,8	1,4	-21,4
Transport, entreposage et communications					
Transport et entreposage	349	-7,2	-9,3	2,0	-8,3
Communications	141	-18,6	-6,0	-10,1	-2,9
Commerce					
Commerce de gros ²	494	5,3	-28,6	9,1	8,2
Commerce de détail	645	-5,0	-5,2	-3,4	-22,0
Finances, assurances et immobilier					
Finances et assurances	232	-6,0	4,6	-16,2	2,5
Immobilier	110	-1,8	-11,9	7,7	-18,7
Services communautaires, commerciaux et personnels					
Services commerciaux	643	1,9	-5,5	9,9	-11,0
Éducation	460	-6,3	2,1	-9,5	-13,6
Santé et services sociaux	483	-5,8	-7,4	-10,4	-14,5
Hébergement et restauration	431	-1,9	-7,0	-4,3	-10,6
Autres services	593	-1,3	-11,8	8,2	-15,2
Administration publique					
Services gouvernementaux ²	602	3,6	44,4	-7,4	-46,7
Non classés	145	14,4	-5,8	-7,9	-4,0
TOUS LES SECTEURS	9 308	-1,0	-7,4	1,5	-16,1

Source : Données administratives de l'assurance-emploi

1. Comprend les prestations de pêcheur versées aux travailleurs indépendants et les autres types de prestations versées à ces prestataires, dont les prestations spéciales et les prestations d'emploi (partie II).
2. Des changements apportés en 1999-2000 à l'attribution des codes de classification de ces secteurs modifient les résultats de 2000-2001.

Prestations régulières

	Nouvelles demandes ¹				Prestations hebdomadaires moyennes				Montants versés ²						
	2000-2001 (milliers)	Écart en pourcentage		2000-2001 (\$)	Écart en pourcentage		2000-2001 (millions \$)	Écart en pourcentage		2000-2001 (millions \$)	Écart en pourcentage				
	1999-00	1998-99	1997-98	1998-99	1995-96	1997-98	1995-96	1999-00	1998-99	1997-98	1999-00	1998-99	1997-98		
Province/Territoire															
Terre-Neuve-et-Labrador	70	0,4	-3,9	7,7	-10,0	273	6,4	0,4	-0,9	-2,7	449,1	-1,0	0,0	4,6	-10,0
Île-du-Prince-Édouard	20	3,0	-6,4	0,6	-1,8	260	6,1	1,4	0,7	-2,2	109,8	3,2	-8,3	2,6	-7,0
Nouvelle-Écosse	71	2,6	-1,6	-1,0	-14,1	274	4,3	2,4	3,1	-0,3	386,0	5,5	-4,0	5,3	-19,0
Nouveau-Brunswick	79	-0,8	-4,2	0,1	-11,1	277	6,4	2,6	0,1	-3,1	450,4	1,8	-7,6	3,5	-17,0
Québec	471	0,2	-3,2	-5,4	-14,0	288	4,7	0,8	0,9	0,8	2 304,5	-2,7	-6,6	-4,5	-17,0
Ontario	345	8,4	-13,0	-3,4	-23,7	316	5,0	1,4	2,5	1,1	1 559,1	2,4	-15,4	-8,8	-19,0
Manitoba	40	-2,3	-7,8	4,3	-20,0	284	2,5	2,1	4,5	1,8	176,9	-4,1	-4,1	6,5	-22,0
Saskatchewan	33	-3,2	-10,9	15,8	-22,6	296	3,6	-1,1	4,4	5,2	169,9	-0,1	-6,1	28,4	-24,0
Alberta	83	-12,2	-18,6	25,6	-29,8	315	4,5	-2,8	6,4	3,1	411,2	-18,1	-8,2	39,1	-41,0
Colombie-Britannique	156	-3,1	-13,7	-2,3	-13,0	309	4,0	-0,4	0,7	0,4	782,2	-10,2	-14,9	6,4	-13,0
Nunavut	1	-2,2	-8,3	-11,3	2,2	334	1,0	S.O.	S.O.	S.O.	6,1	-11,3	S.O.	S.O.	S.O.
Territoires du Nord-Ouest	2	-17,3	S.O.	S.O.	S.O.	340	1,5	-1,6	1,0	3,1	12,4	-15,0	-0,9	24,8	-19,2
Yukon	2	-6,1	-2,4	19,4	-23,2	343	0,2	1,4	-1,6	4,7	16,3	-8,5	-18,3	13,1	0,7
Sexe															
Hommes	831	3,1	-11,0	1,5	-16,2	326	4,2	0,1	1,4	-0,7	4 610,9	-2,0	-11,2	3,4	-19,0
Femmes	541	-2,5	-4,7	-3,8	-19,5	252	4,9	2,2	1,8	2,0	2 223,2	-4,2	-5,4	-5,3	-18,0
Âge															
Moins de 25 ans	177	0,0	-9,4	3,2	-27,2	247	5,6	1,1	4,9	3,1	675,2	-2,6	-9,1	5,9	-28,0
25 à 44 ans	758	-1,4	-10,5	-1,2	-19,3	305	4,6	0,5	2,3	-0,1	3 828,5	-5,1	-10,2	-0,5	-21,0
45 à 54 ans	294	5,3	-5,0	0,0	-8,0	306	4,8	-0,3	0,9	-1,1	1 517,0	1,1	-7,8	1,5	-10,0
55 ans et plus	143	4,7	-2,7	-3,7	-9,6	296	4,6	-0,4	0,0	-0,2	813,4	1,8	-8,5	-0,8	-12,0
Recours à l'a.e.³															
Nouveaux prestataires	430	6,1	-6,5	6,4	-16,9	279	4,5	0,5	1,8	3,6	2 075,3	-2,9	-5,6	4,5	-15,0
Prestataires occasionnels	442	2,6	-8,4	-1,0	-23,7	290	5,4	0,6	3,9	1,1	2 062,0	-1,6	-8,3	-0,2	-24,0
Prestataires fréquents	500	-4,8	-10,1	-5,0	-12,7	319	5,2	0,3	1,2	-2,4	2 696,8	-3,5	-12,8	-1,7	-17,0
TOTAL NATIONAL	1 372	0,8	-8,5	-0,6	-17,6	297	4,8	0,4	1,9	0,5	6 834,1	-2,7	-9,4	0,5	-19,0

Source : Données administratives de l'assurance-emploi

S.O. = sans objet

1. Les nouvelles demandes comprennent les demandes pour lesquelles au moins un dollar a été versé en prestations d'assurance-emploi.

2. Les montants versés comprennent les sommes allouées aux prestataires réguliers au titre du supplément familial.

3. Les nouveaux prestataires sont les personnes qui n'ont pas présenté de demande au cours des cinq années précédant leur demande actuelle. Les prestataires occasionnels sont les personnes qui comptent moins de trois demandes actives au cours des cinq années précédant leur demande actuelle. Les prestataires fréquents sont les personnes qui comptent trois demandes actives ou plus au cours des cinq années précédant leur demande actuelle.

Prestations de pêcheur

	Nouvelles demandes ¹				Prestations hebdomadaires moyennes				Montants versés ²					
	Écart en pourcentage		Écart en pourcentage		Écart en pourcentage		Écart en pourcentage		2000-2001		1999-00 1998-99		1997-98 1995-96	
	2000-2001	1999-00 1998-99	2000-2001	1999-00 1998-99	2000-2001	1999-00 1998-99	2000-2001	1999-00 1998-99	2000-2001	1999-00 1998-99	2000-01 1999-00	1998-99 1997-98	1998-99 1997-98	1995-96 1997-98
Province/Territoire														
Terre-Neuve-et-Labrador	12 290	4,6	12,8	29,1	380	2,4	10,1	3,7	-13,1	108,3	15,3	7,8	17,6	17,9
Île-du-Prince-Édouard	2 435	3,9	5,1	-18,2	387	2,1	0,0	-0,8	-6,6	20,7	7,0	6,4	0,3	-18,2
Nouvelle-Écosse	4 182	-14,2	-27,4	-1,8	376	2,2	-1,3	-2,4	-9,3	33,3	-9,8	-11,4	-21,0	-9,9
Nouveau-Brunswick	2 751	2,2	6,0	2,0	383	1,6	-0,8	-1,3	-6,1	21,6	7,2	-3,4	-0,6	-13,5
Québec	1 863	50,5	0,5	-7,4	379	1,1	0,0	-0,3	-10,9	12,4	24,3	-5,7	-13,0	-6,0
Ontario	109	-11,4	24,2	-10,3	335	-2,9	4,9	-6,8	-4,3	1,2	4,4	35,1	-32,8	-30,9
Manitoba	663	1,8	17,9	6,2	361	5,2	3,6	9,2	-8,2	6,8	16,1	24,1	22,2	6,2
Saskatchewan	128	19,6	-3,6	38,8	314	-2,8	4,2	9,5	-14,5	0,9	22,2	-5,5	35,5	6,5
Alberta	52	18,2	-17,0	66,7	338	2,1	2,8	-0,9	-16,0	0,3	-19,6	16,3	-17,9	123,4
Colombie-Britannique	3 717	7,5	-16,2	6,0	366	8,6	-0,6	-4,2	-3,0	29,7	5,8	-13,9	6,6	-3,6
Nunavut	10	S.O.	S.O.	S.O.	387	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	0,0	-86,2	S.O.	S.O.	S.O.
Territoires du Nord-Ouest	24	-27,3	-32,7	17,6	337	-9,8	3,6	-4,7	-1,3	0,3	15,6	24,8	-3,9	163,5
Yukon	5	-16,7	200,0	-20,0	339	-2,6	-15,7	18,3	-11,0	0,1	361,5	-80,0	10,4	-11,1
Sexe														
Hommes	23 828	8,8	-4,5	-3,9	381	2,9	5,4	-3,9	-9,5	200,2	6,2	-1,9	0,0	-1,0
Femmes	4 401	24,4	12,0	7,9	355	5,0	4,1	15,0	-10,4	35,4	24,8	9,8	12,7	-7,0
Âge														
Moins de 25 ans	2 327	11,2	5,8	-16,9	365	2,5	3,3	2,9	-5,2	20,2	13,2	11,2	-15,5	-6,6
25 à 44 ans	14 391	9,1	-3,3	-6,6	379	2,7	9,7	-14,2	-9,6	120,4	7,5	-2,7	0,5	-3,2
45 à 54 ans	7 499	12,8	-1,4	5,0	380	3,4	3,7	-0,3	-10,6	62,3	11,9	0,7	5,5	2,8
55 ans et plus	4 012	14,4	-6,3	4,9	373	4,0	4,4	-3,1	-10,7	32,8	4,0	-0,2	8,3	0,1
Recours à l'a.e.³														
Nouveaux prestataires	1 368	-5,5	-55,0	57,6	353	0,9	9,0	4,6	-5,8	12,8	-7,6	6,2	21,3	93,5
Prestataires occasionnels	5 093	1,9	-13,2	47,9	362	1,1	6,5	3,7	-9,2	39,8	-2,2	15,1	25,8	35,8
Prestataires fréquents	21 768	14,6	10,9	-18,6	382	3,2	1,4	-0,5	-8,7	183,0	12,7	-4,2	-3,8	-8,5
TOTAL NATIONAL	28 229	11,0	-2,5	-3,2	377	3,0	3,7	-0,8	-9,4	235,6	8,6	-0,5	1,3	-1,7

Source : Données administratives de l'assurance-emploi

S.O. = sans objet

1. Les nouvelles demandes comprennent les demandes pour lesquelles au moins un dollar a été versé en prestations de pêcheur.

2. Les montants versés comprennent les sommes allouées au titre du supplément familial aux prestataires touchant des prestations de pêcheur.

3. Les nouveaux prestataires sont les personnes qui n'ont pas présenté de demande au cours des cinq années précédant leur demande actuelle. Les prestataires occasionnels sont les personnes qui comptent moins de trois demandes actives au cours des cinq années précédant leur demande actuelle. Les prestataires fréquents sont les personnes qui comptent trois demandes actives ou plus au cours des cinq années précédant leur demande actuelle.

Prestataires fréquents ¹															
	Nouvelles demandes ²				Prestations hebdomadaires moyennes				Montants versés						
	2000-2001	Écart en pourcentage ³		2000-2001	Écart en pourcentage ³		2000-2001	Écart en pourcentage ³		2000-2001	Écart en pourcentage ³				
		1999-00	1998-99	1997-98	1995-96	1999-00	1998-99	1997-98	1995-96	2000-2001	1999-00	1998-99	1997-98	1995-96	
Province/Territoire															
Terre-Neuve-et-Labrador	48 898	5,3	-2,0	-0,3	-10,7	317	7,1	3,1	1,1	-4,1	357,7	7,2	-5,9	0,2	-11,1
Île-du-Prince-Édouard	14 654	3,7	-5,1	-1,1	-6,7	291	6,0	3,3	1,0	-6,5	94,6	2,5	-7,0	0,9	-11,5
Nouvelle-Écosse	38 924	-1,1	-7,1	-6,5	-9,3	306	6,1	1,0	1,6	-4,0	241,0	3,1	-10,3	3,0	-18,0
Nouveau-Brunswick	49 455	-2,7	-6,1	-2,5	-7,9	302	6,9	2,0	1,2	-4,4	314,2	0,0	-9,1	3,9	-15,6
Québec	194 817	-5,2	-7,8	-6,5	-9,3	317	5,5	0,5	1,0	-2,4	1 026,0	-5,4	-10,7	-6,5	-14,7
Ontario	84 541	-7,8	-14,6	-9,0	-17,9	339	4,1	0,6	1,2	-1,3	379,9	-4,4	-20,5	-8,4	-17,3
Manitoba	12 744	-7,9	-8,8	-0,7	-17,9	313	4,2	1,0	2,0	0,0	61,7	-4,9	-5,9	4,8	-21,8
Saskatchewan	10 941	-4,0	-11,7	3,8	-22,2	326	4,6	0,1	2,2	1,0	60,0	2,3	-8,1	13,5	-27,2
Alberta	17 911	-7,4	-22,9	7,4	-28,9	353	4,0	-1,5	3,8	-0,3	90,0	-8,4	-21,5	23,7	-42,7
Colombie-Britannique	47 895	-5,2	-13,4	-4,9	-12,4	339	4,6	-0,8	-0,6	-2,3	242,8	-9,1	-18,2	3,0	-15,7
Nunavut	157	-7,6	S.O.	S.O.	S.O.	346	9,1	S.O.	S.O.	S.O.	1,7	38,4	S.O.	S.O.	S.O.
Territoires du Nord-Ouest	369	-35,4	-16,8	-12,2	-5,3	386	12,2	-2,1	2,0	-2,9	3,7	-6,0	-36,5	8,5	-4,7
Yukon	842	-3,4	-11,9	-4,0	-11,4	374	2,7	-1,3	-0,1	-3,6	6,8	2,3	-22,6	22,2	-23,2
Sexe															
Hommes	349 917	-3,2	-10,1	-4,2	-12,4	353	4,9	-0,1	0,5	-3,3	2 216,5	-1,9	-13,5	-0,9	-16,6
Femmes	172 231	-6,0	-8,4	-6,6	-13,0	256	5,6	2,5	2,1	-0,9	663,3	-4,8	-8,5	-4,7	-17,0
Age															
Moins de 25 ans	14 869	-9,8	-20,0	-5,5	-29,3	309	7,7	3,4	2,6	-2,5	84,0	-11,3	-15,3	-1,9	-34,8
25 à 44 ans	283 882	-7,9	-12,1	-7,4	-16,4	327	5,3	0,7	1,2	-2,3	1 588,2	-6,2	-14,6	-3,7	-19,9
45 à 54 ans	145 767	1,4	-5,4	-1,4	-3,2	319	5,4	-0,2	1,0	-3,5	774,7	3,1	-9,6	1,1	-7,6
55 ans et plus	77 630	2,0	-3,2	-0,7	-3,9	307	5,1	0,0	0,7	-3,0	432,9	3,7	-6,7	1,8	-9,7
Caractère saisonnier de l'emploi⁴															
Saisonnier	415 918	-3,7	-7,5	-4,0	-11,2	323	5,2	0,4	0,8	-2,5	2 302,9	-1,8	-10,6	-0,4	-16,6
Non saisonnier	106 230	-5,6	-16,8	-8,4	-17,0	315	5,3	0,3	2,0	-3,3	576,9	-5,7	-18,7	-6,6	-16,9
TOTAL NATIONAL	522 148	-4,1	-9,6	-5,0	-12,6	321	5,2	0,4	1,1	-2,7	2 879,8	-2,6	-12,4	-1,8	-16,7

Source : Données administratives de l'assurance-emploi

S.O. = sans objet

1. Comprendre les personnes qui reçoivent des prestations régulières et de pêcheur.

2. Les nouvelles demandes comprennent les demandes pour lesquelles au moins un dollar a été versé en prestations régulières ou de pêcheur.

3. En raison d'une modification méthodologique permettant d'inclure le Nunavut, les résultats depuis 1995-1996 ont été révisés.

4. Les personnes dont les demandes antérieures ont été présentées à peu près au même moment de l'année que leur demande actuelle sont considérées comme des prestataires saisonniers.

Prestations spéciales^{1,2}

	Nouvelles demandes ³				Montants versés							
	2000-2001	Écart en pourcentage		2000-2001 (millions \$)		Écart en pourcentage						
		1999-00	1998-99	1997-98	1995-96	1997-98	1999-00	1998-99	1997-98	1995-96		
Province/Territoire												
Terre-Neuve-et-Labrador	7 380	9,3	-7,3	19,1	5,3	27,2	11,7	-1,6	12,6	3,1		
Île-du-Prince-Édouard	2 920	12,7	13,6	-5,0	18,2	9,6	12,7	13,8	-13,8	38,8		
Nouvelle-Écosse	15 550	10,8	4,4	8,1	-4,6	54,6	9,1	8,3	5,4	-2,5		
Nouveau-Brunswick	15 660	3,8	11,7	4,5	6,8	48,9	0,9	11,4	6,0	7,7		
Québec	117 780	6,8	8,7	5,8	-3,7	450,2	8,1	6,4	7,1	-4,3		
Ontario	145 870	4,4	1,9	3,0	-4,0	723,6	3,4	2,5	2,8	-2,9		
Manitoba	15 020	8,0	-2,2	9,0	-1,8	59,6	1,0	4,8	1,8	-0,2		
Saskatchewan	10 620	4,4	-2,6	2,8	2,4	46,9	8,2	-2,1	6,3	1,3		
Alberta	37 710	6,6	0,5	5,6	5,3	164,9	4,3	5,0	4,2	8,9		
Colombie-Britannique	55 780	7,0	-1,6	4,7	-5,4	236,7	5,7	-2,0	6,0	0,8		
Nunavut	280	-6,7	S.O.	S.O.	S.O.	1,7	12,5	S.O.	S.O.	S.O.		
Territoires du Nord-Ouest	590	25,5	-13,5	1,1	0,0	3,4	17,1	-18,0	2,5	1,6		
Yukon	390	-23,5	50,0	-10,5	8,6	2,8	14,0	49,8	-22,9	24,8		
Sexe												
Hommes	116 650	14,1	4,6	8,5	-3,9	325,1	15,9	5,8	11,5	3,1		
Femmes	308 900	3,2	2,6	3,6	-2,1	1 504,8	3,2	2,9	3,3	-1,7		
Âge												
Moins de 25 ans	52 940	8,0	3,5	6,4	8,4	169,4	7,1	6,6	13,2	8,4		
25 à 44 ans	281 270	4,2	2,5	3,0	-4,2	1 405,3	3,4	2,5	2,7	-2,3		
45 à 54 ans	59 350	12,4	5,9	11,0	-1,3	164,0	18,1	8,7	9,0	5,4		
55 ans et plus	31 990	8,4	2,9	9,4	-4,4	91,2	10,8	3,2	13,8	-3,1		
TOTAL NATIONAL	425 550	6,0	3,1	4,8	-2,5	1 829,9	5,2	3,3	4,5	-1,0		

Source : Données administratives de l'assurance-emploi.

S.O. = sans objet

1. La ventilation des prestations de maternité, parentales et de maladie figure dans les tableaux 2.9, 2.10, 2.11 et 2.12.
 2. Le 31 décembre 2000, le seuil d'admissibilité aux prestations spéciales est passé de 700 à 600 heures. Comme la période du rapport ne couvre que trois mois depuis ce changement, les résultats ne seront pleinement reflétés que l'an prochain.

3. Les nouvelles demandes comprennent les demandes pour lesquelles au moins un dollar a été versé en prestations de maternité, parentales ou de maladie.

Prestations de maternité ¹																						
	Nouvelles demandes ²				Nombre moyen de semaines de prestations versées				Prest. hebdomadaires moyennes				Montants versés									
	2000-2001	Écart en pourcentage			2000-2001	Écart en pourcentage			2000-2001	Écart en pourcentage			2000-2001	Écart en pourcentage								
		1999-00	1998-99	1997-98		1995-96	1999-00	1998-99		1997-98	1995-96	1999-00		1998-99	1997-98	1995-96	1999-00	1998-99	1997-98	1995-96		
		2000-01	1999-00	1998-99	1997-98		2000-01	1999-00	1998-99	1997-98		2000-01	1999-00	1998-99	1997-98		2000-01	1999-00	1998-99	1997-98	1995-96	
Province/Territoire																						
Terre-Neuve-et-Labrador	2 240	-4,3	-2,5	7,1	12,0	14,5	0,7	2,9	-2,0	-0,7	262	6,9	-5,9	-0,9	-7,3	8,9	0,7	3,7	-3,8	8,7		
Île-du-Prince-Édouard	920	0,0	17,9	-22,0	51,5	14,1	0,0	-2,1	2,1	-1,7	244	-6,8	9,3	1,4	-5,4	3,4	6,4	6,5	-16,4	51,8		
Nouvelle-Écosse	5 190	2,4	2,4	4,9	8,3	14,4	0,7	0,0	0,2	-1,6	255	-1,2	4,4	5,4	-8,7	19,2	2,6	6,7	9,5	-4,9		
Nouveau-Brunswick	3 910	-8,9	15,0	-7,4	18,5	14,4	0,7	1,4	-2,2	1,0	245	-2,0	4,8	-0,8	-5,2	13,8	-11,4	16,5	-3,8	8,2		
Québec	40 870	0,0	3,3	-0,4	-6,7	14,5	0,0	0,7	0,3	-0,6	282	2,5	2,6	2,5	-3,4	167,6	3,5	3,0	2,5	-8,5		
Ontario	71 710	-1,4	2,4	-1,1	0,1	14,6	0,7	0,0	0,4	-0,9	302	0,9	1,8	0,2	-3,6	313,6	-1,0	2,0	0,6	-4,0		
Manitoba	6 310	-3,1	-3,3	5,3	3,4	14,6	1,4	-1,4	1,0	-0,1	262	1,4	5,6	-2,6	-4,3	23,7	-4,7	3,4	1,7	-2,0		
Saskatchewan	5 280	-2,0	1,9	-1,3	4,3	14,6	1,4	0,0	-0,6	0,0	264	0,9	5,7	0,2	-6,5	20,4	4,2	-0,2	2,0	-1,0		
Alberta	17 850	3,5	-1,1	2,1	6,7	14,6	0,7	0,0	1,1	-0,3	274	2,3	2,1	0,9	-5,7	68,9	1,5	3,9	0,4	5,4		
Colombie-Britannique	20 570	4,5	-7,5	6,0	1,6	14,5	0,7	-0,7	0,4	-0,6	286	-0,4	1,4	1,6	-5,7	84,6	2,8	-7,7	8,0	-0,4		
Nunavut	180	5,9	S.O.	S.O.	S.O.	14,5	2,1	S.O.	S.O.	S.O.	349	6,9	S.O.	S.O.	S.O.	0,9	9,1	S.O.	S.O.	S.O.		
Territoires du N.-O.	350	12,9	-5,9	-10,5	1,8	14,1	-2,8	-2,7	9,8	-4,8	327	-6,2	-1,1	3,6	-3,4	1,7	9,0	-10,4	-7,1	2,8		
Yukon	240	0,0	33,3	-14,3	31,3	14,8	0,7	2,8	4,8	-0,5	328	-6,4	19,9	-3,3	-4,5	1,2	11,9	33,2	-21,0	44,3		
Age																						
Moins de 25 ans	29 020	4,1	0,6	8,0	24,6	14,4	1,4	-0,1	0,5	-1,0	193	3,5	3,1	4,5	-10,0	80,6	6,3	3,9	14,4	10,6		
25 ans et plus	146 600	-0,9	1,2	-0,9	-2,9	14,5	0,2	0,0	0,4	-0,5	306	1,6	2,1	1,1	-2,6	647,2	0,0	1,3	0,6	-4,3		
TOTAL NATIONAL	175 620	-0,1	1,1	0,4	0,4	14,5	0,0	0,0	0,4	-0,6	287	1,2	2,2	0,9	-4,4	727,8	0,7	1,6	1,9	-3,1		

Source : Données administratives de l'assurance-emploi

S.O. = sans objet

1. Le 31 décembre 2000, le seuil d'admissibilité aux prestations de maternité est passé de 700 à 600 heures. Comme la période du rapport ne couvre que trois mois depuis ce changement, les résultats ne seront pleinement reflétés que l'an prochain.

2. Les nouvelles demandes comprennent les demandes pour lesquelles au moins un dollar a été versé en prestations de maternité.

Prestations parentales (parents biologiques)¹

	Nouvelles demandes ²				Nombre moyen de semaines de prestations versées ³				Prestations hebdomadaires moyennes				Montants versés							
	Écart en pourcentage		Écart en pourcentage		Écart en pourcentage		Écart en pourcentage		Écart en pourcentage		Écart en pourcentage		Écart en pourcentage							
	2000-2001	1999-00 1998-99 1997-98 1996-95 1995-96 2000-01 1999-00 1998-99 1997-98	2000-2001	1999-00 1998-99 1997-98 1996-95 1995-96 2000-01 1999-00 1998-99 1997-98	2000-2001	1999-00 1998-99 1997-98 1996-95 1995-96 2000-01 1999-00 1998-99 1997-98	2000-2001	1999-00 1998-99 1997-98 1996-95 1995-96 2000-01 1999-00 1998-99 1997-98	2000-2001	1999-00 1998-99 1997-98 1996-95 1995-96 2000-01 1999-00 1998-99 1997-98	2000-2001	1999-00 1998-99 1997-98 1996-95 1995-96 2000-01 1999-00 1998-99 1997-98	2000-2001	1999-00 1998-99 1997-98 1996-95 1995-96 2000-01 1999-00 1998-99 1997-98	2000-2001	1999-00 1998-99 1997-98 1996-95 1995-96 2000-01 1999-00 1998-99 1997-98				
Province/Territoire																				
Terre-Neuve-et-Labrador	2 080	-0,5	-3,7	3,8	13,6	10,1	13,5	-2,2	1,3	-1,9	277	7,3	-5,9	-0,2	-4,8	5,7	1,2	5,3	-0,8	10,1
Île-du-Prince-Édouard	890	14,1	8,3	-14,3	31,3	9,4	3,3	3,4	-0,3	-2,9	250	-11,6	14,1	-1,0	-1,4	2,0	6,7	7,3	-9,0	65,1
Nouvelle-Écosse	5 060	7,7	5,4	5,2	1,4	9,8	11,4	0,0	-1,8	-2,4	270	1,2	4,0	4,1	-4,7	12,5	5,0	20,3	1,6	-7,9
Nouveau-Brunswick	3 880	-2,5	21,0	-11,6	16,3	9,7	11,5	1,2	-3,7	-4,1	260	-1,5	5,9	-0,2	-5,3	8,7	-1,2	3,6	0,0	5,6
Québec	42 450	7,7	2,2	1,0	-9,0	9,5	6,7	0,0	-0,7	-4,0	292	2,9	2,6	2,4	-1,6	112,5	9,3	1,3	2,5	-10,0
Ontario	72 860	3,0	2,6	0,4	-2,6	9,8	6,5	0,0	-0,6	-2,3	311	0,6	2,2	0,2	-2,1	209,5	2,5	1,4	1,4	-2,8
Manitoba	6 450	2,4	-2,6	4,2	3,8	9,8	6,5	0,0	-1,0	-1,3	272	0,6	7,5	-3,0	-2,6	15,9	-4,0	6,7	-2,2	-0,3
Saskatchewan	5 230	1,2	3,4	-2,5	5,6	10,1	12,2	-3,2	-1,0	0,2	270	0,3	2,8	2,6	-6,1	13,8	10,8	-4,8	8,1	0,9
Alberta	17 710	9,8	-0,8	3,8	5,4	9,9	8,8	0,0	-0,8	-2,4	283	1,7	2,4	0,4	-3,3	43,4	0,8	7,2	-0,9	11,5
Colombie-Britannique	20 720	8,9	-7,6	8,0	-0,8	10,1	11,0	0,0	0,0	-3,2	296	-1,8	2,8	1,5	-4,2	54,4	-1,9	-1,9	5,1	4,2
Nunavut	160	6,7	S.O.	S.O.	S.O.	9,9	6,5	S.O.	S.O.	S.O.	357	9,1	S.O.	S.O.	S.O.	0,5	18,9	S.O.	S.O.	S.O.
Territoires du N.-O.	330	17,9	-17,3	8,3	0,0	9,8	2,1	4,4	1,1	-5,7	330	-4,5	-1,3	2,4	-2,5	1,0	14,6	-18,0	5,1	4,1
Yukon	240	4,3	53,3	-16,7	20,0	9,9	3,1	-3,0	8,3	2,0	345	-2,6	13,2	5,8	-11,5	1,0	56,6	34,4	-33,3	47,1
Sexe																				
Hommes	13 000	44,0	8,0	9,0	-4,5	8,5	7,6	3,9	-3,9	3,4	360	-0,7	2,0	1,5	-3,0	33,4	31,6	9,7	9,8	2,0
Femmes	165 060	3,2	0,7	1,3	-1,9	9,9	8,8	0,0	-0,4	-3,0	292	0,5	2,6	0,8	-2,6	447,4	1,8	1,6	1,4	-2,2
Âge																				
Moins de 25 ans	27 220	13,2	-0,2	8,4	18,0	9,8	11,4	0,0	-0,5	-3,7	206	3,0	3,8	3,9	-5,2	47,6	7,2	4,0	15,1	6,1
25 ans et plus	150 840	4,0	1,3	0,6	-4,6	9,8	7,7	0,1	-0,7	-2,4	313	1,1	2,4	1,0	-1,5	433,3	3,0	1,8	0,6	-2,7
TOTAL NATIONAL	178 060	5,3	1,1	1,6	-2,0	9,8	7,7	0,0	-0,7	-2,8	297	0,9	2,6	0,9	-2,7	480,8	3,4	2,0	1,8	-2,0

Source : Données administratives de l'assurance-emploi

S.O. = sans objet

1. Le 31 décembre 2000, le seuil d'admissibilité aux prestations parentales est passé de 700 à 600 heures. Comme la période du rapport ne couvre que trois mois depuis ce changement, les résultats ne seront pleinement reflétés que l'an prochain.

2. Les nouvelles demandes comprennent les demandes pour lesquelles au moins un dollar a été versé en prestations parentales (parents biologiques).

3. Le 31 décembre 2000, le nombre de semaines admissibles aux prestations parentales est passé de 10 à 35. Comme la période du rapport ne couvre que trois mois depuis ce changement, la hausse du nombre de semaines de prestations versées ne sera pleinement reflétée que l'an prochain.

Prestations parentales (parents adoptifs)¹

	Nouvelles demandes ²				Nombre moyen de semaines de prestations versées ³				Prestations hebdomadaires moyennes				Montants versés									
	2000-2001	Écart en pourcentage			2000-2001	Écart en pourcentage			2000-2001	Écart en pourcentage			2000-2001	Écart en pourcentage								
		1999-00	1998-99	1997-98		1995-96	1999-00	1998-99		1997-98	1995-96	1999-00		1998-99	1997-98	1995-96	1999-00	1998-99	1997-98	1995-96		
		2000-01	1999-00	1998-99	1997-98		2000-01	1999-00	1998-99	1997-98		2000-01	1999-00	1998-99	1997-98		2000-01	1999-00	1998-99	1997-98	1995-96	
Province/Territoire																						
Terre-Neuve-et-Labrador	10	-50,0	100,0	0,0	0,0	15,0	20,0	25,0	-33,3	36,4	413	65,9	-9,8	-33,2	-7,2	0,06	-2,0	58,0	-19,3	9,8		
Île-du-Prince-Édouard	0	S.O.	-100,0	-66,7	200,0	S.O.	S.O.	-100,0	60,8	-6,7	0	S.O.	-100,0	-29,7	29,2	0,00	S.O.	-100,0	-56,5	1035,2		
Nouvelle-Écosse	20	-33,3	0,0	50,0	0,0	15,0	28,2	13,6	-17,4	108,3	392	25,2	-24,2	28,1	-13,4	0,12	-29,8	125,4	-26,9	105,6		
Nouveau-Brunswick	10	-50,0	-50,0	-50,0	100,0	14,0	16,7	1,7	11,9	2,4	413	18,8	-4,5	25,4	14,3	0,06	-53,3	-27,0	-20,6	52,2		
Québec	330	-38,9	12,5	23,1	-40,0	12,7	11,4	-9,5	9,0	3,0	311	-12,2	2,4	1,4	-3,5	1,40	-35,5	9,4	12,7	-22,1		
Ontario	530	12,8	-20,3	37,2	19,4	13,0	8,3	6,2	-4,6	0,9	367	-3,0	6,3	-0,4	3,6	2,07	-12,6	12,2	18,7	15,4		
Manitoba	100	0,0	-33,3	36,4	120,0	11,6	12,6	0,0	2,4	0,9	312	-0,8	13,9	9,4	-30,0	0,35	-18,5	-3,5	71,8	21,4		
Saskatchewan	20	-50,0	300,0	-80,0	66,7	10,0	-16,7	20,0	-9,1	0,0	299	-25,0	-3,6	60,1	-21,5	0,06	-68,9	290,1	-80,8	85,6		
Alberta	220	22,2	-10,0	122,2	-18,2	10,7	4,9	2,0	-2,2	3,4	319	-9,4	5,8	18,0	-13,0	0,79	23,3	6,6	84,4	-11,8		
Colombie-Britannique	230	64,3	-41,7	84,6	-40,9	12,0	21,2	1,0	-17,9	29,8	357	12,0	-10,8	-7,3	15,2	0,88	92,2	-50,4	110,1	-32,3		
Nunavut	20	-60,0	S.O.	S.O.	S.O.	7,0	-14,6	S.O.	S.O.	S.O.	413	41,1	S.O.	S.O.	S.O.	0,11	-8,1	S.O.	S.O.	S.O.		
Territoires du N.-O.	10	0,0	-60,0	N.C.	-100,0	6,0	-40,0	-13,3	N.C.	-100,0	413	0,0	0,2	N.C.	-100,0	0,02	-40,0	-60,2	445,6	-49,1		
Yukon	0	0,0	0,0	0,0	0,0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	0,00	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
Sexe																						
Hommes	190	0,0	-17,4	53,3	-34,8	9,7	9,0	8,5	-4,4	-11,7	373	0,0	1,4	-1,5	-3,7	0,73	57,4	-36,2	34,8	-22,7		
Femmes	1 310	-7,1	-16,1	41,2	-9,8	12,6	9,6	0,0	-2,0	7,2	339	-3,1	3,5	3,1	-2,5	5,19	-17,7	3,2	27,2	-1,3		
Âge																						
Moins de 25 ans	30	50,0	100,0	0,0	-66,7	10,0	42,9	75,0	-60,0	0,0	190	-16,8	-44,8	105,5	-34,2	0,09	184,7	N.C.	-100,0	-55,5		
25 ans et plus	1 470	-7,0	-16,8	42,9	-12,5	12,3	9,0	0,6	-2,9	5,6	346	-2,2	3,8	2,1	-3,1	5,83	-13,5	-1,4	28,8	-3,3		
TOTAL NATIONAL	1 500	-6,3	-16,2	42,5	-13,5	12,2	8,9	0,9	-2,5	5,8	343	-2,7	3,2	2,6	-3,2	5,92	-12,6	-1,0	28,0	-3,9		

Source : Données administratives de l'assurance-emploi

S.O. = sans objet

N.C. = non calculé

1. Le 31 décembre 2000, le seuil d'admissibilité aux prestations parentales est passé de 700 à 600 heures. Comme la période du rapport ne couvre que trois mois depuis ce changement, les résultats ne seront pleinement reflétés que l'an prochain.

2. Les nouvelles demandes comprennent les demandes pour lesquelles au moins un dollar a été versé en prestations parentales (parents adoptifs).

3. Le 31 décembre 2000, le nombre de semaines admissibles aux prestations parentales est passé de 10 à 35. Comme la période du rapport ne couvre que trois mois depuis ce changement, la hausse du nombre de semaines de prestations versées ne sera pleinement reflétée que l'an prochain.

Prestations de maladie¹

	Nouvelles demandes ²				Nombre moyen de semaines de prestations versées				Prestations hebdomadaires moyennes				Montants versés								
	2000-2001	Écart en pourcentage			2000-2001	Écart en pourcentage			2000-2001	Écart en pourcentage			2000-2001	Écart en pourcentage							
		1999-00	1998-99	1997-98		1995-96	1999-00	1998-99		1997-98	1995-96	1999-00		1998-99	1997-98	1995-96	1999-00	1998-99	1997-98		
Province/Territoire																					
Terre-Neuve-et-Labrador	5 690	13,6	-4,9	26,4	5,8	9,0	12,5	-3,6	6,7	-12,1	251	5,9	-4,0	4,3	-5,1	12,5	27,9	-9,4	41,2	-6,6	
Île-du-Prince-Édouard	2 110	11,1	22,6	-1,9	12,1	8,5	10,4	6,9	-11,2	-5,5	246	4,4	-3,4	8,2	-3,5	4,2	22,0	27,8	-12,7	13,2	
Nouvelle-Écosse	10 910	14,2	4,5	9,6	-4,8	8,9	2,3	1,2	-4,3	1,9	246	0,8	2,4	2,2	-0,2	22,7	18,5	2,8	3,9	2,7	
Nouveau-Brunswick	12 080	4,7	11,7	11,3	4,3	8,8	3,5	0,0	0,4	2,6	248	2,9	0,4	3,5	-3,5	26,5	9,8	11,7	16,4	8,0	
Québec	74 870	9,2	13,8	9,9	0,4	8,8	2,3	1,2	1,6	0,7	260	2,6	0,7	2,4	1,0	168,6	12,9	14,3	17,3	9,2	
Ontario	75 010	7,8	1,8	8,0	-4,7	9,6	2,1	2,2	-1,9	0,9	281	3,0	1,1	2,3	-1,4	198,6	12,6	4,6	8,7	-0,8	
Manitoba	8 800	15,8	-1,0	15,0	-5,2	9,3	1,1	2,2	-0,6	-1,0	254	4,7	2,4	-0,8	-0,5	19,6	14,8	5,6	4,9	2,3	
Saskatchewan	5 590	9,2	-5,5	8,8	1,2	9,2	5,7	-3,3	2,5	-2,3	256	5,9	0,8	3,3	-2,3	12,6	13,8	-3,4	14,4	5,2	
Alberta	20 700	6,0	4,1	6,9	10,7	9,5	0,0	2,2	-1,8	1,0	269	5,5	-0,8	4,8	1,0	51,8	11,2	4,5	15,3	12,7	
Colombie-Britannique	36 440	6,5	4,2	3,8	-7,5	9,7	4,3	1,1	0,5	0,0	278	1,5	1,7	0,7	-1,2	96,8	12,8	4,8	4,0	0,3	
Nunavut	80	0,0	S.O.	S.O.	S.O.	10,0	37,0	S.O.	S.O.	S.O.	372	20,7	S.O.	S.O.	S.O.	0,2	25,7	S.O.	S.O.	S.O.	
Territoires du N.-O.	240	50,0	-11,1	-20,6	13,3	7,5	-25,0	9,6	-12,6	25,0	312	-13,9	-0,4	16,0	-9,4	0,7	56,8	-21,2	-9,2	2,2	
Yukon	150	-46,4	86,7	-16,7	-5,3	11,6	30,3	15,6	-4,8	5,6	304	-5,3	2,9	3,0	-8,4	0,6	-17,9	107,4	-9,7	-22,6	
Sexe																					
Hommes	103 860	11,3	4,4	8,4	-3,7	9,2	3,4	1,1	-1,0	0,9	309	1,9	0,3	1,4	-0,7	291,0	14,3	5,6	11,6	3,3	
Femmes	148 810	6,4	7,0	8,5	-0,4	9,3	2,2	1,1	-0,1	-0,2	239	3,2	1,4	3,0	0,1	324,4	12,1	8,4	10,5	3,5	
Âge																					
Moins de 25 ans	27 300	9,1	9,7	5,4	3,0	7,6	0,0	2,7	-2,3	1,2	206	4,1	1,1	4,7	-1,6	41,1	8,4	15,8	8,5	6,8	
25 à 44 ans	134 860	6,8	6,0	7,7	-2,0	9,0	3,4	1,2	0,1	1,1	273	2,6	0,9	2,1	-0,6	322,1	11,9	6,4	11,3	4,4	
45 à 54 ans	58 580	12,0	5,8	11,2	-1,5	9,9	3,1	2,1	-2,5	0,2	282	2,8	1,2	1,4	1,0	161,2	18,1	8,4	9,5	5,0	
55 ans et plus	31 930	8,3	3,1	9,7	-4,8	10,6	1,9	-1,0	1,3	-1,7	275	3,3	-0,2	2,1	-1,1	91,0	11,2	3,5	13,7	-3,5	
TOTAL NATIONAL	252 670	8,4	6,0	8,5	-1,8	9,3	3,3	1,1	-0,4	0,3	268	2,9	0,7	2,3	-0,5	615,4	13,1	7,1	11,0	3,4	

Source : Données administratives de l'assurance-emploi

S.O. = sans objet

1. Le 31 décembre 2000, le seuil d'admissibilité aux prestations de maladie est passé de 700 à 600 heures. Comme la période du rapport ne couvre que trois mois depuis ce changement, les résultats ne seront pleinement reflétés que l'an prochain.

2. Les nouvelles demandes comprennent les demandes pour lesquelles au moins un dollar a été versé en prestations de maladie.

Supplément familial¹

	Nouvelles demandes ² comprenant un SF	% des demandes avec SF	Supp. hebdomadaire moyen (\$)	Prestation hebdomadaire moyenne (\$)	Montants versés					Écart % 1995-96 à 1997-98	
					Montants versés (000 \$)	Pourcentage du SF total	Écart % 1999-00 à 2000-01	Écart % 1998-99 à 1999-00	Écart % 1997-98 à 1998-99		
Province/Territoire											
Terre-Neuve-et-Labrador	8 980	10,4	42	251	10 212	6,5	-20,0	20,9	62,5	18,1	
Île-du-Prince-Édouard	3 150	13,0	46	238	3 329	2,1	-2,2	14,0	49,5	-7,3	
Nouvelle-Écosse	9 790	11,2	44	239	8 793	5,6	-4,2	16,9	33,7	-3,7	
Nouveau-Brunswick	11 130	11,9	44	250	11 220	7,1	-6,2	11,2	50,6	7,9	
Québec	57 690	10,4	43	255	48 889	31,1	-2,7	13,8	35,7	-9,1	
Ontario	47 050	9,9	43	259	33 961	21,6	3,9	3,5	30,8	-10,9	
Manitoba	7 140	13,1	48	254	7 353	4,7	10,5	1,9	63,4	-2,1	
Saskatchewan	5 750	13,5	48	257	5 206	3,3	7,2	5,1	45,3	13,7	
Alberta	13 610	11,4	44	249	10 236	6,5	-2,1	7,3	41,9	-13,4	
Colombie-Britannique	22 320	10,8	43	264	17 643	11,2	-3,2	6,3	41,6	18,5	
Nunavut	160	13,8	54	308	136	0,1	-9,8	S.O.	S.O.	S.O.	
Territoires du N.-O.	330	15,3	52	302	238	0,2	-37,6	10,9	54,6	84,1	
Yukon	150	6,0	49	302	206	0,1	-18,8	32,1	18,7	72,8	
Sexe											
Hommes	58 060	6,1	44	300	53 079	33,7	-11,8	2,7	49,2	54,8	
Femmes	129 190	16,2	43	235	104 343	66,3	3,3	14,8	34,3	-21,2	
Âge											
Moins de 25 ans	26 240	11,2	38	209	17 611	11,2	2,6	13,7	52,2	-4,5	
25 à 44 ans	140 400	13,9	45	262	125 241	79,6	-2,4	10,1	39,8	-0,8	
45 à 54 ans	18 520	5,4	39	268	13 089	8,3	-8,4	5,9	31,5	-13,6	
55 ans et plus	2 090	1,2	35	272	1 481	0,9	2,0	0,4	15,2	-43,2	
Recours à l'a.-e.³											
Nouveaux prestataires	87 040	12,8	43	239	68 508	43,5	6,6	18,8	52,1	-5,5	
Prestataires occasionnels	61 020	11,4	44	258	51 876	33,0	-0,7	7,1	29,7	-12,0	
Prestataires fréquents	39 190	7,3	44	287	37 037	23,5	-17,2	2,3	38,3	12,2	
TOTAL NATIONAL	187 250	10,7	44	255	157 422	100,0	-2,3	10,0	39,9	-3,4	

Source : Données administratives de l'assurance-emploi

S.O. = sans objet

1. Comprend tous les types de demandes (prestations régulières, de pêcheur et spéciales).

2. Les nouvelles demandes comprennent les personnes qui n'ont pas présenté de demande au cours des cinq années précédant leur demande actuelle.

3. Les nouveaux prestataires sont les personnes qui ont moins de 25 ans au cours des cinq années précédant leur demande actuelle. Les prestataires occasionnels sont les personnes qui comptent moins de trois demandes actives au cours des cinq années précédant leur demande actuelle. Les prestataires fréquents sont les personnes qui comptent trois demandes actives ou plus au cours des cinq années précédant leur demande actuelle.

Prestataires ayant un emploi¹

	Nouvelles demandes						Écart en pourcentage				% des nouv. dem. de prest. rég.									
	1999-00 ²		1998-99		1997-98		1996-97		1998-99		1997-98		1999-00		1998-99		1997-98		1996-97	
Province/Territoire																				
Terre-Neuve-et-Labrador	49 730	52 020	48 360	48 540	-4,4	7,6	-0,4	71,5	71,7	71,8	69,3	71,5	71,7	71,8	69,3					
Île-du-Prince-Édouard	12 560	13 810	13 400	12 840	-9,1	3,1	4,4	65,6	65,9	65,5	62,5	65,6	65,9	65,5	62,5					
Nouvelle-Écosse	44 470	46 810	47 900	50 100	-9,0	-2,3	-4,4	63,6	65,6	66,7	66,1	63,6	65,6	66,7	66,1					
Nouveau-Brunswick	52 980	58 790	58 820	58 610	-9,9	-0,1	0,4	66,1	70,0	70,0	65,5	66,1	70,0	70,0	65,5					
Québec	275 280	296 140	316 310	345 080	-7,0	-6,4	-8,3	57,8	60,2	60,6	63,4	57,8	60,2	60,6	63,4					
Ontario	140 260	173 950	183 420	209 140	-19,4	-5,2	-12,3	43,2	46,7	47,4	48,5	43,2	46,7	47,4	48,5					
Manitoba	17 760	20 610	20 450	22 230	-13,8	0,8	-8,0	43,3	46,2	47,5	49,1	43,3	46,2	47,5	49,1					
Saskatchewan	16 220	19 700	17 230	18 840	-17,7	14,3	-8,5	47,2	51,4	51,4	53,1	47,2	51,4	51,4	53,1					
Alberta	44 760	57 720	47 060	55 650	-22,5	22,7	-15,4	46,6	49,2	49,9	53,8	46,6	49,2	49,9	53,8					
Colombie-Britannique	87 270	104 780	109 120	111 220	-16,7	-4,0	-1,9	53,4	55,6	56,4	56,8	53,4	55,6	56,4	56,8					
Nunavut	470	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	52,8	S.O.	S.O.	S.O.	52,8	S.O.	S.O.	S.O.					
Territoires du N.-O.	1 150	1 630	1 490	1 710	-29,4	9,4	-12,9	58,1	55,1	58,0	59,4	58,1	55,1	58,0	59,4					
Yukon	1 180	1 350	1 630	1 500	-12,6	-17,2	8,7	51,8	53,1	55,8	54,7	51,8	53,1	55,8	54,7					
Sexe																				
Hommes	440 890	518 930	525 430	548 760	-15,0	-1,2	-4,3	54,1	56,7	58,1	58,4	54,1	56,7	58,1	58,4					
Femmes	303 200	328 380	339 760	386 700	-7,7	-3,3	-12,1	53,7	55,4	55,0	57,1	53,7	55,4	55,0	57,1					
Age																				
Moins de 25 ans	93 060	107 780	108 390	122 780	-13,7	-0,6	-11,7	51,8	54,1	56,2	57,7	51,8	54,1	56,2	57,7					
25 à 44 ans	427 820	499 250	524 010	573 990	-14,3	-4,7	-8,7	54,9	57,4	59,4	60,0	54,9	57,4	59,4	60,0					
45 à 54 ans	163 460	177 500	175 350	177 550	-7,9	1,2	-1,2	57,8	59,8	58,7	59,6	57,8	59,8	58,7	59,6					
55 ans et plus	59 750	62 780	57 440	61 140	-4,8	9,3	-6,1	43,1	44,3	38,7	40,9	43,1	44,3	38,7	40,9					
Montant des prestations																				
Moins de 50 \$	600	780	1 080	380	-23,1	-27,8	184,2	53,6	48,8	48,0	48,1	53,6	48,8	48,0	48,1					
De 50 à 100 \$	12 590	15 300	22 570	24 240	-17,7	-32,2	-6,9	50,2	52,0	52,8	53,2	50,2	52,0	52,8	53,2					
De 101 à 150 \$	61 210	73 890	87 040	94 360	-17,2	-15,1	-7,8	52,0	53,8	55,0	55,2	52,0	53,8	55,0	55,2					
De 151 à 200 \$	108 030	122 810	127 900	137 020	-12,0	-4,0	-6,7	52,3	53,4	54,9	55,3	52,3	53,4	54,9	55,3					
Plus de 201 \$	561 660	634 530	626 600	679 460	-11,5	1,3	-7,8	54,6	57,2	57,7	59,0	54,6	57,2	57,7	59,0					
TOTAL NATIONAL	744 090	847 310	865 190	935 460	-12,2	-2,1	-7,5	53,9	56,2	56,8	57,9	53,9	56,2	56,8	57,9					

Source : Données administratives de l'assurance-emploi

S.O. = sans objet

1. L'analyse comprend les prestataires qui ont travaillé pendant leur période de prestations tout en touchant certaines prestations pendant les semaines visées, de même que les prestataires qui ont touché une rémunération suffisante pour que leurs prestations soient ramenées à zéro pendant certaines semaines.

2. Étant donné que certaines demandes chevauchent deux exercices, les données les plus récentes dont on dispose aux fins de l'analyse portent sur les demandes établies en 1999-2000.

Remboursement des prestations												
Province/Territoire	Nombre de personnes qui ont remboursé des prestations					Montants remboursés						
	1999	Écart en % 1998-1999	Écart en % 1997-1998 ¹	Écart en % 1996-1997 ¹	1999 (millions \$)	Écart en % 1998-1999	Écart en % 1997-1998 ¹	Écart en % 1996-1997 ¹	1999 (millions \$)	Écart en % 1998-1999	Écart en % 1997-1998 ¹	Écart en % 1996-1997 ¹
Terre-Neuve-et-Labrador	5 847	73,8	57,5	-34,6	11,6	113,7	106,4	-22,8	11,6	113,7	106,4	-22,8
Île-du-Prince-Édouard	876	10,9	89,4	-29,8	2,2	11,8	143,1	32,3	2,2	11,8	143,1	32,3
Nouvelle-Écosse	7 666	57,0	77,7	4,3	16,1	88,4	143,7	-3,0	16,1	88,4	143,7	-3,0
Nouveau-Brunswick	4 217	61,3	80,5	-18,2	7,1	83,7	132,3	-22,5	7,1	83,7	132,3	-22,5
Québec	35 288	32,0	67,4	2,7	42,3	35,5	108,6	-0,4	42,3	35,5	108,6	-0,4
Ontario	45 162	3,2	41,6	0,9	50,8	33,1	47,8	11,2	50,8	33,1	47,8	11,2
Manitoba	2 305	27,0	30,9	15,8	2,9	41,3	67,3	4,0	2,9	41,3	67,3	4,0
Saskatchewan	3 050	46,1	29,1	22,3	3,7	67,5	79,1	1,3	3,7	67,5	79,1	1,3
Alberta	16 262	50,5	29,6	16,3	19,7	75,5	75,8	1,8	19,7	75,5	75,8	1,8
Colombie-Britannique	22 586	27,5	25,4	-1,7	27,0	47,3	58,9	-5,0	27,0	47,3	58,9	-5,0
Nunavut	11	S.O.	S.O.	S.O.	0,0	S.O.	S.O.	S.O.	0,0	S.O.	S.O.	S.O.
Territoires du Nord-Ouest	467	-4,1	30,9	-0,8	0,6	0,4	63,5	-2,4	0,6	0,4	63,5	-2,4
Yukon	405	35,0	12,8	0,0	0,6	39,1	61,0	1,3	0,6	39,1	61,0	1,3
TOTAL NATIONAL²	144 160	25,0	44,7	0,7	184,4	48,8	76,1	1,4	184,4	48,8	76,1	1,4

Source : Fichier administratif des données sur le remboursement des prestations (septembre 2001).

S.O. = sans objet

1. Les données de 1996 et de 1997 ont été modifiées à la suite de mises à jour des fichiers de données.

2. Le total des données provinciales et territoriales ne correspond pas au total national car celui-ci comprend les non-résidents.

Demandes visées par la règle de l'intensité¹

Demandes de prestations régulières et de pêcheur visées par la règle de l'intensité																
	Nombre de demandes visées ²			Prestations hebdomadaires moyennes					Pourcentage de la répartition			Exprimés en % des demandes régulières et de pêcheur				
	2000-2001	Écart en pourcentage		2000-2001	Écart en pourcentage		2000-2001	1999-2000		2000-2001	1999-2000		2000-2001	1998-1999	1997-1998	
		1998-99	1997-98		1998-99	1997-98		1999-2000	1998-99		1999-2000	1998-99				1997-98
Province/Territoire																
Terre-Neuve-et-Labrador	16 560	-70,1	11,4	36,5	266	-6,6	1,7	-1,4	8,3	9,1	9,3	11,4	20,2	69,0	47,8	
Île-du-Prince-Édouard	4 610	-69,5	0,9	31,4	267	-0,5	2,2	0,2	2,3	2,5	2,8	4,0	20,7	71,0	51,1	
Nouvelle-Écosse	14 920	-65,6	10,8	52,8	291	4,3	0,6	3,6	7,4	7,1	7,3	8,0	19,8	58,8	32,8	
Nouveau-Brunswick	16 920	-67,8	3,8	36,3	270	-0,8	1,4	-0,6	8,4	8,7	9,5	11,7	20,6	63,5	43,2	
Québec	75 980	-66,5	12,7	58,9	283	-0,6	0,3	0,4	37,9	37,4	37,8	39,8	16,1	48,2	24,6	
Ontario	34 090	-66,0	18,1	104,0	301	-3,4	1,6	1,9	17,0	16,5	15,9	13,1	9,9	31,4	11,0	
Manitoba	4 670	-66,0	28,5	159,2	259	-11,2	-2,0	6,4	2,3	2,3	2,0	1,3	11,6	33,3	9,7	
Saskatchewan	3 690	-67,6	24,2	199,3	286	-7,1	0,5	5,2	1,8	1,9	1,7	1,0	11,2	33,5	9,3	
Alberta	8 390	-65,6	29,0	201,9	324	-0,2	-1,5	5,1	4,2	4,0	3,5	2,0	10,1	25,8	6,8	
Colombie-Britannique	19 920	-67,3	18,2	107,0	311	1,4	-0,4	2,0	9,9	10,0	9,7	7,8	12,5	37,1	12,8	
Nunavut	150	-46,4	S.O.	S.O.	324	-4,6	S.O.	S.O.	0,1	S.O.	S.O.	S.O.	16,5	S.O.	S.O.	
Territoires du Nord-Ouest	250	-67,5	45,8	24,1	365	7,1	0,4	1,4	0,1	0,2	0,1	0,2	15,1	35,9	23,0	
Yukon	260	-79,0	12,7	66,7	311	-13,3	0,9	3,6	0,1	0,2	0,2	0,2	12,0	53,5	23,2	
Sexe																
Hommes	104 960	-74,9	11,0	65,8	323	0,4	0,4	1,4	52,4	68,9	70,7	71,3	12,3	50,4	24,8	
Femmes	95 450	-49,3	20,6	71,0	249	10,6	5,1	4,8	47,6	31,1	29,3	28,7	17,5	33,7	15,0	
Âge																
Moins de 25 ans	11 310	-73,3	3,6	54,5	253	-1,6	3,6	4,0	5,6	7,0	7,7	10,4	6,3	23,6	14,1	
25 à 44 ans	106 130	-68,0	11,9	65,7	295	-0,8	1,1	2,2	53,0	54,8	55,7	54,2	13,7	42,4	20,5	
45 à 54 ans	56 460	-62,5	18,4	73,6	288	-1,9	0,0	1,0	28,2	24,8	23,9	23,0	18,8	52,7	24,4	
55 ans et plus	26 510	-67,4	19,6	71,3	275	-3,8	-0,2	1,1	13,2	13,4	21,8	12,5	18,0	58,1	26,5	
Recours à l'a.-e.																
Prestataires fréquents ³	138 410	-68,3	9,7	61,7	296	-2,3	0,5	2,1	69,1	72,0	74,7	77,3	26,5	80,1	38,6	
Autres prestataires	62 000	-63,5	25,8	86,3	269	2,6	3,8	3,9	30,9	28,0	25,3	22,7	7,1	20,1	8,1	
TOTAL NATIONAL	200 410	-66,9	13,8	67,3	288	-1,4	0,9	2,0	100,0	100,0	100,0	100,0	14,3	43,7	35,2	20,9

Source : Données administratives de l'assurance-emploi
S.O. = sans objet

1. En raison de l'élimination de la règle de l'intensité le 1^{er} octobre 2000, les économies ne sont pas déclarées. Consultez les Rapports de contrôle et d'évaluation précédents pour obtenir des informations sur les économies réalisées au titre de la règle de l'intensité.

2. La forte diminution des demandes en 2000-2001 résulte de l'élimination de la règle de l'intensité le 1^{er} octobre 2000.

3. Les prestataires fréquents sont les personnes qui comptent trois demandes actives ou plus au cours des cinq années précédant leur demande actuelle.

ANNEXE 3

Tableaux des données sur les prestations d'emploi et les mesures de soutien

- 3.1 Aperçu des Ententes sur le développement du marché du travail**
- 3.2 Prestations d'emploi et mesures de soutien - Définitions des programmes**
- 3.3 Profil des clients des PEMS**
- 3.4 Clients d'assurance-emploi servis - Type de clients**
- 3.5 Nouvelles interventions**
- 3.6 PEMS et activités pancanadiennes - Partie I - Dépenses finales**
- 3.7 PEMS - Partie II - Dépenses finales**
- 3.8 Partie II de l'assurance-emploi - Dépenses finales - Activités pancanadiennes**
- 3.9 Indicateurs du nombre de retours au travail et de prestations non versées**
- 3.10 Membres des groupes désignés pour les PEMS - Femmes**
- 3.11 Membres des groupes désignés pour les PEMS - Personnes handicapées**
- 3.12 Membres des groupes désignés pour les PEMS - Autochtones**
- 3.13 Membres des groupes désignés pour les PEMS - Minorités visibles**

Aperçu des Ententes sur le développement du marché du travail

Fédérales - Provinciales - Territoriales

Province/Territoire	Type d'entente ¹	Date de signature	Date de mise en œuvre	Affectation (en milliers de dollars) ²		
				2001-2002	2000-2001	1999-2000
Terre-Neuve-et-Labrador	Cogestion	24 mars 1997	24 mars 1997	127 531	126 151	116 160
Île-du-Prince-Édouard	Cogestion	26 avril 1997	26 avril 1997	25 138	24 516	22 788
Nouvelle-Écosse	Cogestion (partenariat stratégique)	24 avril 1997	1 ^{er} novembre 1997	80 205	79 916	75 830
Nouveau-Brunswick	Transfert	13 décembre 1996	1 ^{er} avril 1997	90 425	89 991	83 956
Québec	Transfert	1 ^{er} avril 1997 28 novembre 1997	1 ^{er} avril 1998	595 741	594 424	561 145
Ontario	Pas d'entente	S.O.	S.O.	531 255	537 695	520 000
Manitoba	Transfert	17 avril 1997	27 novembre 1997	49 521	49 867	49 351
Saskatchewan	Transfert	6 février 1998	1 ^{er} janvier 1999	38 857	38 488	37 133
Alberta	Transfert	6 décembre 1996	1 ^{er} novembre 1997	112 819	112 661	109 221
Colombie-Britannique	Cogestion	25 avril 1997	25 avril 1997	288 999	287 023	266 014
Territoires du Nord-Ouest	Transfert	27 février 1998	1 ^{er} octobre 1998	3 448	3 267	4 812
Yukon	Cogestion	24 janvier 1998	février 1998	4 051	3 993	3 535
Nunavut	Transfert	11 mai 2000	1 ^{er} avril 2000	2 091	2 008	Compris dans T.N.-O.
Canada				1 950 081	1 950 000	1 849 945

1. Les provinces et les territoires qui ont conclu une entente de transfert sont responsables de la conception et de la mise en œuvre des mesures actives d'emploi financées dans le cadre du régime d'assurance-emploi. Les ententes de transfert s'appliquent également à des fonctions du Service national de placement qui peuvent différer d'une entente à l'autre. Dans le cas des ententes de cogestion, le gouvernement du Canada et la province ou le territoire assument conjointement la responsabilité de la planification, de la conception et de l'évaluation des mesures actives d'emploi, alors que Développement des ressources humaines Canada continue d'offrir les programmes et les services par le truchement de son réseau de prestation de services.

2. Ce tableau ne comprend pas les fonds qui sont transférés au titre de frais d'administration.

Prestations d'emploi et mesures de soutien

Définitions des programmes

Prestations d'emploi

Subventions salariales ciblées aide les chômeurs admissibles à acquérir une expérience de travail grâce à l'aide financière qui est versée aux employeurs au titre des salaires des participants assurés qu'ils embauchent. Cette prestation incite les employeurs à embaucher des chômeurs qu'ils ne prendraient habituellement pas à leur service sans subvention.

Suppléments de rémunération ciblés permet à d'actuels prestataires de l'assurance-emploi ou à des chômeurs de longue date d'accepter des emplois peu rémunérés. Grâce à un supplément salarial temporaire, ces gens réintègrent la population active, ce qu'ils n'auraient pas fait au faible taux de rémunération. (À l'heure actuelle, le Supplément de retour au travail du Québec est le seul programme en vigueur qui est semblable à cette prestation.)

Travail indépendant sert à offrir aux participants admissibles une aide financière et des conseils en matière de planification des affaires, afin de les aider à lancer leur propre entreprise. L'aide financière est destinée à couvrir les frais de subsistance et autres dépenses des participants pendant les premières étapes du lancement de leur entreprise.

Les projets de Partenariats pour la création d'emplois offrent à des participants assurés l'occasion d'acquérir une expérience de travail qui aboutira à un emploi permanent. Les activités du projet favorisent le développement communautaire et la croissance de l'économie locale.

Développement des compétences aide les participants assurés à acquérir des compétences de travail, grâce à une aide financière qui leur est versée directement afin qu'ils puissent choisir leur formation, prendre les dispositions nécessaires pour la suivre et en payer les frais.

Mesures de soutien

Les Services d'aide à l'emploi (notamment les interventions des Services d'aide à l'emploi, les Services de groupe d'emploi et le counselling individuel) versent des fonds à des organismes, pour qu'ils puissent offrir des services d'emploi à des chômeurs. Ces services peuvent prendre la forme de counselling, de planification des mesures à prendre, de méthodes de recherche d'emploi, de clubs de recherche d'emploi, de services de placement, de renseignements sur le marché du travail, de gestion de cas et de suivi.

Partenariats du marché du travail sert à verser des fonds pour aider les employeurs ainsi que des associations ou groupes de travailleurs ou d'employeurs et des collectivités à devenir plus aptes à répondre aux besoins du marché du travail en ressources humaines et à contribuer à l'adaptation de la main-d'œuvre. Cette mesure a trait à l'établissement de plans et de stratégies et à la mise en application de mesures d'adaptation.

Recherche et innovation appuie des activités servant à trouver de meilleurs moyens d'aider les gens à se préparer à travailler ou à conserver un emploi et à participer d'une manière productive au marché du travail. Des fonds sont versés à des prestataires admissibles qui pourront ainsi réaliser des projets de démonstration et des travaux de recherche à ce chapitre.

Profil des clients des PEMS

2000-2001

Clients servis (%)	
Sexe	
Hommes	55,9 %
Femmes	44,1 %
Âge	
Données manquantes	1,1 %
15 à 19 ans	4,6 %
20 à 24 ans	16,5 %
25 à 29 ans	15,5 %
30 à 44 ans	41,0 %
45 ans et plus	21,3 %

Clients d'assurance-emploi servis	
Prestataires actifs	78,2 %
Anciens prestataires	21,8 %

Ratio Intervention/client	
Clients	457 839
Interventions	619 402
Ratio	1,35

Proportion d'utilisation des interventions par rapport à l'ensemble*	
Subventions salariales ciblées	4,8 %
Travail indépendant	1,8 %
Partenariats pour la création d'emplois	1,8 %
Développement des compétences	21,1 %
Aide à l'emploi	47,6 %
Services de groupe	9,6 %
Counselling individuel	10,2 %
Supplément de retour au travail	1,2 %
Activités pancanadiennes	2,0 %
Total	100,0 %

* Sont compris dans les Services de groupe d'emploi uniquement les prestataires actifs et non les interventions des SGE lorsqu'une autre intervention est enregistrée, ce qui fait que les interventions des SGE sont sous-évaluées.

Groupes désignés	Taux de participation par intervention (%)
Femmes	45,5 %
Autochtones	7,1 %
Personnes handicapées	3,7 %
Minorités visibles	5,2 %

Clients d'assurance-emploi servis - Type de clients¹

2000-2001

	Clients d'assurance-emploi						Total	Non assurés ²	Total	Clients servis	Total
	Prestataires actifs		Anciens prestataires		Total	Clients servis					
	Objectifs ³	Clients servis ⁴	Clients servis	Clients servis							
Terre-Neuve-et-Labrador	11 768	9 800	3 558	13 358	794	14 152					
Île-du-Prince-Édouard	3 000	2 663	368	3 031	233	3 264					
Nouvelle-Écosse	8 200	8 036	1 912	9 948	1 234	11 182					
Nouveau-Brunswick	65 %	10 858	4 348	15 206	1 228	16 434					
Québec ⁵	105 900	*118 127	29 204	118 127	8 798	126 925					
Ontario	S.O.	81 542	9 482	91 024	14 418	105 442					
Manitoba	65 %	13 433	4 023	17 456	9 572	27 028					
Saskatchewan ⁶	5 525	4 779	1 987	6 766	791	7 557					
Alberta	13 500	31 643	12 618	44 261	37 132	81 393					
Colombie-Britannique	S.O.	33 785	12 080	45 865	17 441	63 306					
Territoires du Nord-Ouest	352	300	87	387	109	496					
Yukon	759	364	77	441	156	597					
Nunavut	197	58	3	61	2	63					
Canada	S.O.	286 184	79 747	365 931	91 908	457 839					

Source : Base de données sur les clients

S.O. = sans objet

- Il est difficile d'établir des comparaisons entre les provinces-territoires en raison des différences touchant la prestation de services et les conditions du marché du travail.
- Compte tenu du processus administratif et des calculs des systèmes aux fins de la détermination de l'admissibilité des clients, il est possible que le nombre des clients non assurés soit surévalué. Les chiffres que nous publions ici visent à donner une indication du nombre des clients non assurés servis dans le cadre des mesures de soutien. Ils ne représentent pas tous les clients non assurés servis par une province-territoire.
- Il convient de noter que les objectifs pour les prestataires d'assurance-emploi actifs ont été fixés en tenant compte du fait que le nombre de clients serait obtenu à partir des systèmes de données sur les clients et les paiements. À la suite de changements apportés aux méthodes, les systèmes de paiement n'ont pas été utilisés pour la production des données de 2000-2001. Ainsi, les objectifs ont été surévalués d'environ 5 %.
- L'indicateur de réussite est le nombre de prestataires d'assurance-emploi actifs visés par la partie I qui ont accès aux PEMS.
- L'EDMT conclue avec le Québec comporte un engagement quant au nombre de clients d'assurance-emploi servis (100 000), l'accent étant mis sur les prestataires actifs. Le nombre de clients pour le Québec est sous-évalué de 575 en raison d'un problème de transmission de données avec deux signataires d'Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones. Ces résultats apparaîtront dans les données de 2001-2002.
- À cause de problèmes d'échange de données, les chiffres sur les clients de la Saskatchewan sont sous-estimés.

* À titre de comparaison par rapport à l'objectif, ce nombre correspond au total des clients servis. Le nombre de clients actifs d'assurance-emploi s'élevait à 88 923.

Nouvelles interventions¹

2000-2001

	T.-N.	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask. ²	Alb.	C.-B.	T.N.-O. ³	Yukon	Nunavut ⁴	Canada
Interventions à long terme⁵														
Subventions salariales ciblées	739	378	679	4 099	15 195	4 905	339	986	506	1 809	31	5	0	29 671
Travail indépendant	221	75	494	54	3 956	3 075	232	178	1 001	1 933	19	6	0	11 244
Partenariats pour la création d'emplois	3 838	103	669	2 696	S.O.	1 111	326	0	1 605	747	3	29	0	11 127
Développement des compétences	6 838	1 859	4 901	6 910	45 387	23 164	4 194	3 593	15 211	18 073	209	218	44	130 601
Total - Interventions à long terme	11 636	2 415	6 743	13 759	64 538	32 255	5 091	4 757	18 323	22 562	262	258	44	182 643
Interventions à court terme														
Aide à l'emploi ⁶	396	426	4 216	3 767	42 033	50 542	17 739	1 588	112 621	61 152	18	272	0	294 770
Services de groupe ⁷	575	71	1 126	24	19 153	34 798	232	1 236	0	2 188	0	5	0	59 408
Counselling individuel	6 035	1 600	2 493	7 429	22 369	11 496	10 194	0	0	1 343	0	2	0	62 961
Supplément de retour au travail ⁸	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	7 248	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	7 248
Total - Interventions à court terme	7 006	2 097	7 835	11 220	90 803	96 836	28 165	2 824	112 621	64 683	18	279	0	424 387
Total - Interventions à court terme sans Services de groupe	6 431	2 026	6 709	11 196	71 650	62 038	27 933	1 588	112 621	62 495	18	274	0	364 979
Activités pancanadiennes⁹	357	2	116	126	140	3 308	2 781	1 325	1 110	2 626	281	181	19	12 372
Grand total - PEMS	18 999	4 514	14 694	25 105	155 481	132 399	36 037	8 906	132 054	89 871	561	718	63	619 402
Grand Total - PEMS sans Services de groupe	18 424	4 443	13 568	25 081	136 328	97 601	35 805	7 670	132 054	87 683	561	713	63	559 994

Source: Base de données sur les clients

S.O. = sans objet

- Il est difficile d'établir des comparaisons entre les provinces-territoires en raison des différences touchant la prestation de services et les conditions du marché du travail. Les interventions sont prises en compte pour les participants qui ont débuté une intervention entre le 1^{er} avril 2000 et le 31 mars 2001.
- À cause de problèmes d'échange de données, les chiffres sur les interventions pour la Saskatchewan sont sous-estimés.
- À cause de problèmes d'échange de données, les chiffres sur les interventions de counselling individuel sont sous-estimés.
- Par suite de la signature récente de l'EDMT avec le Nunavut, l'échange de données sur les interventions entre le territoire et DRHC est incomplet, sauf les apprentis qui font partie de Développement des compétences.
- Il y a eu une diminution du nombre d'interventions dans le cadre d'Aide au travail indépendant, de Partenariats pour la création d'emplois, de Développement des compétences et des activités pancanadiennes par rapport aux éditions antérieures du rapport.
- Le suivi des interventions des Services d'aide à l'emploi (SAE) ne se fait pas de la même façon dans les provinces et territoires. Il arrive que les données sur les interventions ne sont pas saisies selon la méthode de calcul des interventions utilisée à l'Administration centrale, ce qui donne des résultats inexacts.
- Les interventions sont consignées pour les prestataires actifs seulement. De plus, les interventions au titre des Services de groupe ne sont dénombrées que si aucune autre intervention n'est consignée. Les interventions des Services de groupe sont donc sous-évaluées.
- Disponible seulement au Québec.
- Aux fins de ce tableau, la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones est incluse dans les activités pancanadiennes. Le nombre d'interventions pour le Québec est sous-évalué de 658, à cause d'un problème de transmission de données avec deux signataires d'Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones. Ces résultats apparaîtront dans les données de 2001-2002.

PEMS et activités pancanadiennes - Partie I - Dépenses finales¹
(en milliers de dollars) par intervention - 2000-2001

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.N.-O.	Yukon	Nunavut	Canada
Travail indépendant	997	434	2 646	1 860	11 193	13 634	1 878	993	5 150	6 499	420	166	48	45 918
Partenariats pour la création d'emplois ²	3 299	153	1 489	35	785	3 466	2 351	0	0	1 618	0	86	0	13 282
Développement des compétences	19 534	7 485	15 818	22 983	96 259	67 272	16 833	12 374	41 047	36 429	1 287	879	417	338 617
Total	23 830	8 072	19 953	24 878	108 237	84 372	21 062	13 367	46 197	44 546	1 707	1 131	465	397 817

Source : Système d'information financière

1. Il est difficile d'établir des comparaisons entre les provinces-territoires en raison des différences touchant la prestation de services et les conditions du marché du travail.
2. Au Québec, ce chiffre n'a trait qu'aux activités pancanadiennes.

PEMS - Partie II - Dépenses finales¹

(en milliers de dollars) par intervention - 2000-2001

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué. ²	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.N.-0. ³	Yukon	Nunavut ⁴	NHQ	Canada
Interventions à long terme															
Subventions salariales ciblées	4 442	3 021	2 382	13 425	66 148	19 603	2 151	6 053	2 212	8 908	410	56	N.C.	0	128 811
Travail indépendant	3 196	902	5 512	3 483	25 512	41 701	3 324	581	5 623	24 934	308	628	N.C.	0	115 704
Partenariats pour la création d'emplois	20 037	480	5 847	14 401	S.O.	17 694	6 095	0	7 805	8 553	0	115	N.C.	0	81 027
Développement des compétences	69 834	12 781	39 670	42 536	298 690	123 153	22 013	24 747	63 701	110 544	1 368	1 510	N.C.	0	810 547
Total - Interventions à long terme	97 509	17 184	53 411	73 845	390 350	202 151	33 583	31 381	79 341	152 939	2 086	2 309	N.C.	0	1 136 089
Interventions à court terme															
Aide à l'emploi	9 000	1 553	10 606	10 301	88 205	140 980	9 936	492	31 601	92 256	521	1 267	N.C.	0	396 718
Supplément de retour au travail	0	0	0	0	3 248	0	0	0	0	0	0	0	N.C.	0	3 248
Total - Interventions à court terme	9 000	1 553	10 606	10 301	91 453	140 980	9 936	492	31 601	92 256	521	1 267	N.C.	0	399 966
Autres															
Partenariats du marché du travail	14 151	5 263	11 543	1 435	112 621	38 284	5 074	5 946	1 741	8 271	630	69	N.C.	0	205 028
Recherche et Innovation	0	0	0	4 413	0	0	1 282	669	0	0	0	0	N.C.	0	6 364
Rajustement du solde du compte ⁵	-392	-168	-319	100	571	-1 489	-210	-26	-7	-217	194	-982	2 008	635	-302
Total - Autres	13 759	5 095	11 224	5 948	113 192	36 795	6 146	6 589	1 734	8 054	824	-913	2 008	635	211 090
TOTAL - Partie II - Régulier	120 268	23 832	75 241	90 094	594 995	379 926	49 665	38 462	112 676	253 249	3 431	2 663	2 008	635	1 747 145
Activités pancanadiennes (Detail - tableau 3.8)	5 063	493	7 405	2 107	13 892	35 873	12 460	11 513	11 848	16 214	2 824	1 248	2 330	68 437	191 707
Total - avec activités pancanadiennes	125 331	24 325	82 646	92 201	608 887	415 799	62 125	49 975	124 524	269 463	6 255	3 911	4 338	69 072	1 938 852
Frais d'administration relatifs aux EMT⁶ (Seulement les régions qui ont conclu une entente de transfert)				8 847	57 577		5 785	7 809	12 670		1 393		987		95 068

Source : Système d'information financière et états vérifiés provinciaux

N.C. = non calculé

S.O. = sans objet

1. Il est difficile d'établir des comparaisons entre les provinces-territoires en raison des différences touchant la prestation de services et les conditions du marché du travail.

2. Des dépenses de 20,1 millions de dollars pour les Partenariats sur le marché du travail font actuellement l'objet d'un examen.

3. Les données sont tirées d'états financiers non vérifiés.

4. Le Nunavut n'a pas été en mesure de fournir à temps un rapport financier; ainsi, celui-ci ne peut être intégré au présent rapport.

5. Rajustement pour tenir compte des recouvrements ultérieurs de trop-payés, des écarts attribuables à la connectivité de plusieurs systèmes et des dépenses effectuées pour le compte des provinces et territoires avant la mise en œuvre complète de leur EDMT.

6. Les frais d'administration incluent 86 184 \$ (frais salariaux et non salariaux) servant à administrer les EDMT, 5 180 \$ (entente pour donner à la province la capacité de mettre en œuvre l'Entente sur le développement du marché du travail) et 3 704 \$ en loyer.

Partie II de l'assurance-emploi - Dépenses finales - Activités pancanadiennes¹

(en milliers de dollars) par intervention - 2000-2001

	T.-N.	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.N.-O.	Yukon	Nunavut	AC	Canada
Stratégie de développement des ressources humaines autochtones	1 890	254	1 950	1 348	7 073	32 019	11 384	11 049	11 420	14 263	2 613	1 002	2 330	1 563	100 158
PEMS															
Subventions salariales ciblées	57	0	37	136	134	0	0	0	0	2	0	0	0	0	366
Travail indépendant	51	6	21	0	13	2	0	0	0	41	0	0	0	0	134
Partenariats pour la création d'emplois ²	658	0	378	0	8	12	7	0	0	71	0	0	0	0	1 134
Développement des compétences	536	10	695	16	607	0	0	0	0	20	0	0	0	0	1 884
Aide à l'emploi	515	0	1 176	42	185	0	0	0	0	666	0	0	0	1 439	4 023
Total des PEMS	1 817	16	2 307	194	947	14	7	0	0	800	0	0	0	1 439	7 541
Autres															
Communauté locale du marché du travail	1 161	223	2 372	502	2 661	3 032	1 007	464	229	1 065	205	246	0	500	13 667
Partenariats nationaux du marché du travail	195	0	776	1	755	808	0	0	199	24	6	0	0	51 916	54 680
Recherche et Innovation	0	0	0	62	0	0	59	0	0	62	0	0	0	12 989	13 172
Autres ³	0	0	0	0	2 456	0	3	0	0	0	0	0	0	30	2 489
Total - Autres	1 356	223	3 148	565	5 872	3 840	1 069	464	428	1 151	211	246	0	65 435	84 008
Grand total	5 063	493	7 405	2 107	13 892	35 873	12 460	11 513	11 848	16 214	2 824	1 248	2 330	68 437	191 707

Source : Système d'information financière

- Il est difficile d'établir des comparaisons entre les provinces-territoires en raison des différences touchant la prestation de services et les conditions du marché du travail.
- Au Québec, ce chiffre n'a trait qu'aux activités pancanadiennes.
- « Autres » comprend l'Administration régionale Crie (0,531 M \$), l'Administration régionale Kativik (1,316 M \$) et les projets spéciaux (0,642 M \$).

Indicateurs du nombre de retours au travail et de prestations non versées¹

2000-2001

	Clients qui sont retournés au travail ²				Prestations non versées (M \$) ²				
	Objectifs ³	Résultats			Objectifs ³	Résultats			Résultats c. objectifs (%)
		Apprentis	Services de groupe	Total		Apprentis	Services de groupe	Total	
Terre-Neuve-et-Labrador	8 372	440	77	6 532	15,12	3,17	0,37	13,87	91,73
Île-du-Prince-Édouard	2 805	68	32	2 480	4,75	0,58	0,15	5,29	111,37
Nouvelle-Écosse	8 287	560	221	8 172	23,43	4,50	1,06	16,43	70,12
Nouveau-Brunswick	11 701	742	50	8 261	12,84	5,29	0,22	20,13	156,78
Québec	51 315	S.O.	2 924	60 986	118,85	0,00	16,95	175,87	108,33
Ontario	61 000	6 561	15 479	58 117	225,00	49,84	94,77	242,40	107,73
Manitoba	11 000	1 403	245	9 294	25,50	9,79	1,36	26,58	104,24
Saskatchewan ⁴	5 500	1 708	378	3 066	17,00	12,74	1,79	16,83	99,00
Alberta ⁵	22 500	8 465	0	21 339	110,00	68,00	0,00	117,43	106,75
Colombie-Britannique	27 292	4 415	650	27 337	120,22	35,41	4,65	93,45	77,73
Territoires du N.-O. ⁵	318	10	0	185	1,35	0,13	0,00	1,02	75,56
Yukon	318	42	1	219	1,75	0,40	0,00	1,09	62,29
Nunavut ⁵	146	N.C.	N.C.	N.C.	0,62	N.C.	N.C.	N.C.	S.O.
Administration centrale	0	0	1	16	0,00	0,00	0,00	0,00	S.O.
Canada	210 554	24 414	20 058	206 004	719,93	189,85	121,33	730,41	101,46

Source : Base de données sur les résultats

S.O. = sans objet

N.C. = non calculé

1. Il est difficile d'établir des comparaisons entre les provinces-territoires en raison des différences touchant la prestation de services et les conditions du marché du travail.
 2. En plus des retours au travail indiqués dans ce tableau, il y a eu 4 651 autres retours au travail et 8,8 millions de dollars en prestations non versées à la suite d'interventions liées aux PEMS à l'intention des Autochtones. En 2000-2001, les EDHA ont permis en outre 330 retours au travail et 533 914 \$ en prestations non versées qui ont été communiqués trop tard en raison d'un problème de transmission de données. Ces résultats apparaîtront dans les données de 2001-2002.

3. L'objectif ne vise pas les ententes sur le développement des ressources humaines autochtones. Les objectifs varient selon le type d'EDMT, la date de mise en œuvre et les circonstances de la mise en œuvre. De plus, ils peuvent être fixés selon trois méthodes différentes. Ces différences expliquent les variations observées lorsqu'on compare les résultats réels aux résultats prévus.

4. À cause de problèmes d'échange de données, les chiffres de la Saskatchewan sont sous-estimés.

5. À cause de problèmes d'échange de données, certaines données sur les retours au travail et les prestations non versées attribuables aux apprentis des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont été intégrées à celles de l'Alberta. Il s'ensuit que les données sur les retours au travail et les prestations non versées de l'Alberta sont légèrement surestimées pour l'Alberta et sous-estimées pour le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest.

Membres des groupes désignés pour les PEMS - Femmes¹

Nouvelles participantes par intervention (%) - 2000-2001

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask. ²	Alb.	C.-B.	T.N.-O	Yukon	Nunavut ³	Canada
Interventions à long terme														
Subventions salariales ciblées	49,0	34,7	42,7	46,7	48,4	45,5	43,7	36,6	50,0	43,9	25,8	0,0	N.C.	46,7
Travail indépendant	48,0	37,3	41,9	46,3	38,2	48,0	41,8	35,4	45,3	45,5	31,6	33,3	N.C.	43,2
Partenariats pour la création d'emplois	34,7	48,5	37,5	70,6	S.O.	52,9	25,5	0,0	60,6	42,7	100,0	34,5	N.C.	49,5
Développement des compétences	29,4	43,4	31,7	56,8	46,9	29,0	24,4	2,8	16,8	31,4	10,0	28,0	N.C.	35,0
Total - Interventions à long terme	32,7	42,0	34,1	56,4	46,7	34,2	26,6	11,1	23,1	34,0	14,5	28,3	N.C.	38,3
Interventions à court terme														
Aide à l'emploi	48,0	63,8	61,6	62,9	50,6	52,4	51,0	45,2	48,1	49,8	44,4	47,1	N.C.	50,1
Counselling individuel	39,7	51,6	41,8	52,4	43,1	48,3	43,1	0,0	0,0	45,9	0,0	0,0	N.C.	45,0
Supplément de retour au travail ⁴	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	37,5	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	37,5
Total - Interventions à court terme	40,2	54,2	54,3	55,9	46,9	51,6	48,1	45,2	48,1	49,7	44,4	46,7	N.C.	49,0
Activités pancanadiennes⁵	35,9	0,0	36,2	40,5	60,7	47,4	49,8	51,8	49,6	42,5	46,3	30,4	57,9	47,0
Grand total - PEMS	35,4	47,6	44,1	56,1	46,9	45,7	45,2	25,2	44,6	45,5	31,4	35,9	N.C.	45,5

Source : Base de données sur les clients

S.O. = sans objet

N.C. = non calculé

Participants : Prestataires actifs, anciens prestataires et clients non assurés

1. Il est difficile d'établir des comparaisons entre les provinces-territoires en raison des différences touchant la prestation de services et les conditions du marché du travail.

2. À cause de problèmes d'échange de données, la participation des femmes est sous-estimée.

3. Comme la signature de l'EDMT avec le Nunavut est récente, les données sur les interventions ne sont pas disponibles pour les PEMS.

4. Disponible seulement au Québec.

5. Les activités pancanadiennes incluent les Mesures d'adaptation et de restructuration des pêches et la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones.

Membres des groupes désignés pour les PEMS - Personnes handicapées¹

Nouveaux participants par intervention (%) - 2000-2001

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.N.-O.	Yukon	Nunavut ²	Canada
Interventions à long terme														
Subventions salariales ciblées	3,1	0,8	6,6	1,1	2,4	1,7	7,1	7,6	7,1	3,8	3,2	0,0	N.C.	2,6
Travail indépendant	0,9	0,0	3,0	1,9	1,8	1,8	2,6	5,6	3,1	2,9	5,3	0,0	N.C.	2,2
Partenariats pour la création d'emplois	1,0	1,9	4,8	4,8	S.O.	2,2	5,2	0,0	14,9	1,1	0,0	0,0	N.C.	4,4
Développement des compétences	4,2	5,4	3,9	0,7	1,9	1,0	2,1	0,8	2,9	2,9	0,5	1,8	N.C.	2,1
Total - Interventions à long terme	3,0	4,4	4,2	1,6	2,0	1,2	2,7	2,4	4,0	3,0	1,1	1,6	N.C.	2,4
Interventions à court terme														
Aide à l'emploi	5,1	27,0	11,2	1,7	4,3	3,6	4,6	14,6	4,0	5,6	5,6	8,5	N.C.	4,5
Counselling individuel	14,9	9,9	9,0	1,1	1,6	2,6	4,1	0,0	0,0	10,8	0,0	0,0	N.C.	4,1
Supplément de retour au travail ³	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	2,8	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	2,8
Total - Interventions à court terme	14,3	13,5	10,4	1,3	3,3	3,4	4,4	14,6	4,0	5,7	5,6	8,4	N.C.	4,4
Activités pancanadiennes⁴	3,9	0,0	9,5	0,8	0,0	2,0	2,2	2,9	4,6	2,7	1,8	1,7	0,0	2,6
Grand total - PEMS	7,0	8,6	7,3	1,5	2,7	2,6	4,0	5,0	4,0	4,9	1,6	4,2	N.C.	3,7

Source : Base de données sur les clients

S.O. = sans objet

N.C. = non calculé

Participants : Prestataires actifs, anciens prestataires et clients non assurés

1. Il est difficile d'établir des comparaisons entre les provinces-territoires en raison des différences touchant la prestation de services et les conditions du marché du travail.

2. Comme la signature de l'EDMT avec le Nunavut est récente, les données sur les interventions ne sont pas disponibles pour les PEMS.

3. Disponible seulement au Québec.

4. Les activités pancanadiennes incluent les Mesures d'adaptation et de restructuration des pêches et la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones.

Membres des groupes désignés pour les PEMS - Autochtones¹

Nouveaux participants par intervention (%) - 2000-2001														
	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.N.-O.	Yukon	Nunavut ²	Canada
Interventions à long terme														
Subventions salariales ciblées	2,8	0,0	0,1	3,4	1,7	0,7	20,6	34,1	5,7	2,0	54,8	20,0	N.C.	3,2
Travail indépendant	1,8	0,0	0,6	0,0	1,8	1,3	22,0	16,3	5,1	2,4	47,4	0,0	N.C.	2,7
Partenariats pour la création d'emplois	2,0	0,0	0,4	1,5	S.O.	3,1	39,0	0,0	12,1	5,5	33,3	6,9	N.C.	4,7
Développement des compétences	4,1	0,9	0,7	1,0	1,4	0,6	23,9	7,6	2,0	3,3	30,6	5,5	N.C.	2,7
Total - Interventions à long terme	3,3	0,7	0,6	1,8	1,5	0,8	24,6	13,4	3,2	3,2	34,7	5,8	N.C.	2,9
Interventions à court terme														
Aide à l'emploi	1,5	0,9	0,9	0,5	1,1	1,0	15,4	30,7	10,9	3,1	61,1	16,9	N.C.	6,3
Counselling individuel	5,0	0,6	0,6	1,0	1,2	0,5	34,3	0,0	0,0	1,9	0,0	0,0	N.C.	6,8
Supplément de retour au travail ³	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1,0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1,0
Total - Interventions à court terme	4,8	0,7	0,8	0,9	1,1	1,0	22,3	30,7	10,9	3,0	61,1	16,8	N.C.	6,3
Activités pancanadiennes⁴	52,1	0,0	50,0	92,1	42,1	99,6	100,0	99,8	99,8	95,2	100,0	100,0	100,0	96,2
Grand total - PEMS	4,8	0,7	1,1	1,8	1,4	4,2	28,7	31,9	10,6	5,8	68,3	33,9	N.C.	7,1

Source : Base de données sur les clients

S.O. = sans objet

N.C. = non calculé

Participants : Prestataires actifs, anciens prestataires et clients non assurés

1. Il est difficile d'établir des comparaisons entre les provinces-territoires en raison des différences touchant la prestation de services et les conditions du marché du travail.

2. Comme la signature de l'EDMT avec le Nunavut est récente, les données sur les interventions ne sont pas disponibles pour les PEMS.

3. Disponible seulement au Québec.

4. Les activités pancanadiennes incluent les Mesures d'adaptation et de restructuration des pêches et la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones.

Membres des groupes désignés pour les PEMS - Minorités visibles¹

Nouveaux participants par intervention (%) - 2000-2001

	T.-N.	Î.-P.-É	N.-É.	N.-B.	Qué. ²	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.N.-O.	Yukon	Nunavut ³	Canada
Interventions à long terme														
Subventions salariales ciblées	0,0	0,0	1,9	0,2	N.C.	3,3	7,4	3,9	9,3	10,6	3,2	0,0	N.C.	1,7
Travail indépendant	0,0	0,0	0,6	0,0	N.C.	8,3	5,2	5,1	4,7	4,5	10,5	0,0	N.C.	3,7
Partenariats pour la création d'emplois	0,1	2,9	3,9	0,7	N.C.	2,3	8,0	0,0	9,2	3,2	0,0	0,0	N.C.	2,5
Développement des compétences	0,5	0,7	1,7	0,2	N.C.	3,8	8,3	2,9	5,7	5,0	13,9	1,4	N.C.	2,5
Total - Interventions à long terme	0,3	0,7	1,9	0,3	N.C.	4,1	8,1	3,2	6,1	5,4	12,2	1,2	N.C.	2,5
Interventions à court terme														
Aide à l'emploi	0,3	2,3	4,7	0,3	N.C.	7,2	13,4	5,8	8,1	11,8	16,7	5,1	N.C.	7,7
Counselling individuel	0,2	1,4	1,8	0,1	N.C.	3,1	9,7	0,0	0,0	7,1	0,0	50,0	N.C.	2,4
Supplément de retour au travail ⁴	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	N.C.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Total - Interventions à court terme	0,2	1,6	3,7	0,2	N.C.	6,5	12,1	5,8	8,1	11,7	16,7	5,5	N.C.	6,6
Activités pancanadiennes⁵	0,3	0,0	7,8	4,0	27,9	4,6	2,0	0,9	1,5	4,5	0,7	0,6	5,3	3,3
Grand total - PEMS	0,3	1,1	2,8	0,3	N.C.	5,6	10,7	3,3	7,7	9,9	6,6	2,7	N.C.	5,2

Source : Base de données sur les clients

S.O. = sans objet

N.C. = non calculé

Participants : Prestataires actifs, anciens prestataires et clients non assurés

1. Il est difficile d'établir des comparaisons entre les provinces-territoires en raison des différences touchant la prestation de services et les conditions du marché du travail.

2. Les données ne sont pas disponibles dans le système provincial de gestion.

3. Comme la signature de l'EDMT avec le Nunavut est récente, les données sur les interventions ne sont pas disponibles pour les PEMS.

4. Disponible seulement au Québec.

5. Les activités pancanadiennes incluent les Mesures d'adaptation et de restructuration des pêches et la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones.

Profils de collectivités^{1,2}

1. Collectivités de l'Atlantique

Clarenville

Clarenville est un important centre régional qui sert la côte est de Terre-Neuve. Fortement tributaire de l'industrie de la pêche, la collectivité connaît une nette migration de sortie, sa population diminuant d'environ 1 % par an depuis 1994.

Depuis 1999-2000, le taux de chômage y a augmenté de 0,4 point de pourcentage, pour atteindre 21,0 %, soit plus du triple du taux de chômage national de 6,9 %. Malgré cela, les indicateurs d'assurance-emploi se sont légèrement améliorés en 2000-2001, en raison des retombées économiques engendrées par le développement de l'industrie pétrolière et d'une certaine reprise dans l'industrie de la pêche. Le nombre de demandes de prestations régulières et de prestations de pêcheur, qui s'est établi à 6 280, est demeuré relativement stable (-0,3 %), tandis que les prestations hebdomadaires moyennes ont augmenté de 7,6 %, pour atteindre 289 \$. Ces données reflètent une augmentation des revenus et l'élimination de la règle de l'intensité. De plus, la durée moyenne d'utilisation des prestations a diminué, passant de 28 à 25 semaines. En d'autres mots, les prestataires ont eu recours à une plus faible proportion (69,7 % par rapport à 76,7 %) des prestations auxquelles ils avaient droit avant de retourner au travail. Cependant, la proportion de prestataires fréquents a augmenté, passant de 57,9 % à environ 61,6 % entre 1999-2000 et 2000-2001.

L'assurance-emploi est un très important facteur de stabilisation des revenus pour la collectivité de Clarenville. En 1999, 60 % des salariés y ont reçu des prestations d'assurance-emploi; ce qui correspond à plus du triple de la moyenne nationale de 19,4 %. De plus, les prestations représentent un cinquième de la valeur des revenus d'emploi, une proportion environ dix fois supérieure à la moyenne nationale de 2,2 %.

Île-du-Prince-Édouard

L'économie de l'Île-du-Prince-Édouard repose essentiellement sur des secteurs d'activité très saisonniers, en particulier le tourisme, l'agriculture et les pêches. Et une importante fraction de la main-d'œuvre de la province (37 %) ne détient pas de diplôme d'études secondaires, ce qui dépasse de beaucoup la moyenne nationale de 30 %.

En 2000-2001, le taux de chômage atteignait 12,0 % à l'Île-du-Prince-Édouard, soit 1,8 point de pourcentage de moins qu'en 1999-2000. Malgré l'amélioration du marché du travail et le faible taux de chômage, le plus bas depuis une vingtaine d'années, le nombre de prestations régulières et de pêcheur a augmenté de 4,5 % pour s'établir à 22 245. Cette hausse s'explique par une augmentation du nombre de personnes sur le marché du travail en 2000-2001. Les prestataires fréquents comptaient pour 66 % des prestataires, une proportion très semblable à celle observée en 1999-2000. Cependant, la durée moyenne

¹ Les taux de chômage indiqués sont ceux des régions de l'assurance-emploi auxquelles appartiennent les diverses collectivités; il se peut donc qu'ils diffèrent très légèrement des taux observés dans les collectivités mêmes. Les données d'assurance-emploi sont celles de l'exercice 2000-2001. Les statistiques sur le revenu proviennent de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) pour l'année civile 1999. Les données relatives au niveau d'instruction sont tirées du recensement de 1996.

² Les données d'assurance-emploi citées dans ce rapport portent sur les prestations régulières et de pêcheur; on n'y trouve aucune donnée sur les prestations spéciales.

d'utilisation des prestations a diminué de 22 à 21 semaines, et les prestataires ont utilisé 71,4 % des prestations auxquelles ils avaient droit, comparativement à 74,1 % au cours de la période précédente, ce qui indique qu'ils ont pu trouver du travail plus rapidement. Les prestations hebdomadaires moyennes ont augmenté de 6,2 %, pour atteindre 274 \$. Cette hausse résulte de l'augmentation de la valeur des ressources récoltées par l'industrie de la pêche et de l'élimination de la règle de l'intensité.

En raison du caractère saisonnier de son économie, l'Île-du-Prince-Édouard est fortement dépendante de l'assurance-emploi. En 1999, 39 % des salariés ont reçu des prestations d'assurance-emploi. De plus, les prestations correspondaient à près de 10 % du revenu d'emploi total, soit quatre fois plus que la moyenne nationale.

Truro

Truro est un centre régional situé au fond de la baie de Fundy. Les secteurs de la fabrication et du tourisme jouent un rôle important dans son économie, la pêche y occupant une place moindre. La proportion de la main-d'œuvre n'ayant pas terminé ses études secondaires

(38 %) y est passablement supérieure à la moyenne nationale de 30 %.

En 2000-2001, le taux de chômage a atteint 9,8 % à Truro, en baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport à 1999-2000. Cependant, le nombre de prestations régulières et de pêcheur a augmenté de 4,5 %, passant de 4 440 en 1999-2000 à 4 640 en 2000-2001. Cette hausse résulte peut-être davantage de la mobilité professionnelle que de la perte d'emplois. Malgré un taux de chômage relativement élevé, les prestataires d'assurance-emploi ont utilisé une proportion moindre des prestations auxquelles ils avaient droit (63,0 % en 2000-2001 comparativement à 68,9 % en 1999-2000). Ce fléchissement s'explique par la situation économique plutôt vigoureuse de Truro au cours des deux dernières années. De plus, la durée moyenne de la période de prestations est passée de 22 à 20 semaines entre 1999-2000 et 2000-2001. Enfin, la proportion des prestataires fréquents a baissé de 48,6 % à 45,7 %.

L'assurance-emploi joue un rôle important dans l'économie de Truro. En 1999, 23 % des salariés y ont reçu des prestations d'assurance-emploi dont la valeur correspondait à près de 4 % du revenu d'emploi total, soit près du double de la moyenne nationale.

Tableau 1

Collectivités de l'Atlantique

Collectivité	Taux de chômage*		NVA** (heures)		Période de prestations (semaines)		Durée***		Prestations hebdomadaires		% de femmes	% de prestataires fréquents
	00-01	△	00-01	99-00	00-01	%△	00-01	%△	00-01	%△	00-01	00-01
Clareville	21,0 %	0,4	420	420	37,2	0,3	69,7 %	-9,1	289 \$	7,6	37,1	61,6
Î.-P.-É.	12,0 %	-1,8	473	426	32,6	-6,4	71,4 %	-3,6	274 \$	6,2	39,1	65,9
Truro	9,8 %	-0,8	554	519	33,8	4,0	63,0 %	-8,6	268 \$	3,6	37,3	45,7
Miramichi	15,3 %	1,4	420	426	37,5	6,8	68,7 %	-8,9	291 \$	7,5	38,0	62,5

△ = Variation

* Taux de chômage annuel moyen

** Norme variable d'admissibilité exprimée en nombre moyen d'heures d'emploi assurable

*** Durée de la période réelle de prestations exprimée en pourcentage de la période de prestations

Miramichi

Miramichi se trouve dans le comté Northumberland, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. L'emploi y est très saisonnier, puisque la pêche, l'exploitation forestière et le tourisme constituent les principales activités économiques.

Le taux de chômage a augmenté de 1,4 point de pourcentage à Miramichi par rapport à la période précédente, pour atteindre 15,3 %, soit plus du double de la moyenne nationale de 6,9 %. De plus, en raison du caractère très saisonnier de l'économie, la plupart des prestataires d'assurance-emploi (62,5 %) étaient des prestataires fréquents. Le nombre de prestations régulières et de pêcheur s'est élevé à 4 210 en 2000-2001, en hausse de 1,2 %. Cependant, les prestataires ont utilisé 68,7 % des prestations auxquelles ils avaient droit, comparativement à 75,4 % au cours de la période précédente. Cette baisse résulte en partie du fait qu'on a augmenté de 2,4 semaines la durée de la période de prestations à laquelle les prestataires avaient droit. Cependant, la période moyenne de prestations ayant diminué de 26 à 25 semaines, on peut en conclure que les prestataires ont trouvé du travail plus rapidement. L'augmentation de 7,5 % des prestations hebdomadaires moyennes à 291 \$ reflète l'élimination de la règle de l'intensité et une hausse des revenus.

L'assurance-emploi contribue pour beaucoup à la stabilisation du revenu à Miramichi. En 1999, 38 % des salariés ont reçu des prestations d'assurance-emploi. Ces dernières comptaient pour environ 8 % du revenu d'emploi total, soit près de quatre fois plus que la moyenne nationale.

2. Collectivités du Québec

Repentigny

Repentigny se trouve à l'est de Montréal, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Le secteur de la fabrication fournit une proportion importante des emplois de la collectivité, dont la forte dépendance à l'industrie de la forêt et aux industries connexes diminue peu à peu. Le niveau d'instruction de la main-d'œuvre y est relativement bas, 35 % de la population active ne détenant pas de diplôme d'études secondaires; cette proportion est passablement plus élevée que la moyenne nationale de 30 %.

Le taux de chômage a fléchi de 0,6 point de pourcentage à Repentigny, pour se fixer à 8,7 % en 2000-2001. À la suite d'une amélioration du marché de l'emploi, le nombre de prestations régulières et de pêcheur est passé de 18 560 en 1999-2000 à 17 660 en 2000-2001, soit une baisse de 4,8 %. Le nombre de prestataires fréquents, de 8 070 en 1999-2000, a diminué de 11,8 % pour s'établir à 7 120 en 2000-2001. La période moyenne de prestations a connu

Tableau 2

Collectivités du Québec

Collectivité	Taux de chômage*		NVA** (heures)		Période de prestations (semaines)		Durée***		Prestations hebdomadaires		% de femmes	% de prestataires fréquents
	00-01	△	00-01	99-00	00-01	%△	00-01	%△	00-01	%△	00-01	00-01
Repentigny	8,7 %	-0,6	591	565	32,0	-3,3	58,4 %	-7,8	283 \$	3,0	40,0	40,3
Montréal centre-est	7,8 %	-0,7	624	595	30,1	-5,0	63,1%	-8,9	279 \$	4,8	43,1	22,0

△ = Variation

* Taux de chômage annuel moyen

** Norme variable d'admissibilité exprimée en nombre moyen d'heures d'emploi assurable

*** Durée de la période réelle de prestations exprimée en pourcentage de la période de prestations

une baisse, passant de 20 à 18 semaines, et le pourcentage d'utilisation des prestations a chuté de 63,3 % à 58,4 %. Les prestations hebdomadaires moyennes ont augmenté de 3 %, pour s'établir à 283 \$, ce qui indique une augmentation des revenus hebdomadaires moyens.

L'assurance-emploi joue un rôle important à Repentigny, où 21 % des salariés ont reçu des prestations en 1999. Ces dernières représentaient 3,2 % du revenu d'emploi total, comparativement à la moyenne nationale de 2,2 %.

Montréal centre-est

La collectivité de Montréal centre-est est largement francophone, et le tiers de ses résidents ont plus de 55 ans. Les principaux secteurs d'emploi, ceux du travail de bureau, du commerce de détail et de la fabrication, se sont développés pour répondre aux besoins des grandes entreprises du centre-ville de Montréal et d'un vaste complexe industriel situé à proximité de la collectivité. Ses perspectives de développement à long terme reposent sur la croissance des secteurs de la haute technologie, des services aux entreprises et du tourisme.

Le taux de chômage y a connu une baisse de 0,7 point de pourcentage en 2000-2001, pour s'établir à 7,8 %. Le nombre de prestations régulières d'assurance-emploi a atteint 8 710, soit une augmentation de 10,3 % vraisemblablement due à l'arrivée massive de nouveaux venus sur le marché du travail, plus jeunes et temporairement sans emploi. D'où une diminution de la proportion des prestataires fréquents, en chute de 26,5 % en 1999-2000 à 22,0 % en 2000-2001. Pour la troisième année consécutive, les prestataires ont trouvé du travail plus rapidement, comme l'indique la réduction de la période moyenne de prestations, passée de 22 à 18 semaines entre 1999-2000 et 2000-2001, et le

pourcentage d'utilisation des prestations, qui a baissé de 69,2 % à 63,1 % au cours de la même période. Les prestations hebdomadaires moyennes ont grimpé de 267 \$ à 279 \$, une augmentation de 4,8 % résultant d'une hausse des revenus hebdomadaires moyens.

L'assurance-emploi contribue modérément à stabiliser le revenu dans la collectivité de Montréal centre-est, où 17,8 % des salariés ont reçu des prestations en 1999. Ces dernières comptent pour 2,8 % du revenu d'emploi, une proportion légèrement supérieure à la moyenne nationale de 2,2 %.

3. Collectivités de l'Ontario

Toronto-centre

La collectivité de Toronto-centre se trouve au cœur de la plus vaste zone urbaine du Canada. Dans cette collectivité à l'aise, les revenus d'emploi moyens atteignent plus du double du niveau national. La proportion de personnes détenant un diplôme d'études postsecondaires y est très élevée et les emplois sont en majorité de nature administrative ou professionnelle.

Le taux de chômage de 5,5 %, en baisse de 0,6 point de pourcentage par rapport à 1999-2000, y est inférieur à la moyenne nationale. Les demandes de prestations régulières d'assurance-emploi, au nombre de 2 760 en 1999-2000, ont diminué de 6,5 %, pour se fixer à 2 580 en 2000-2001. Comme dans la plupart des grandes villes, la majorité des salariés occupent un emploi à plein temps et à longueur d'année, d'où le petit nombre de prestataires fréquents (10,9 %). Étant donné la vigueur du marché du travail, la proportion des prestations utilisée par les prestataires avant de reprendre le travail est tombée de 65,9 % en 1999-2000 à 59,4 % en 2000-2001. De plus, la période moyenne de prestations a connu une baisse importante, passant de 20 à 17 semaines, tandis que les prestations hebdomadaires

Profils de collectivités

moyennes atteignaient 353 \$, soit une augmentation de 3,7 %.

L'assurance-emploi ne joue qu'un rôle limité dans l'économie de Toronto-centre, puisque seuls 5,7 % des salariés ont reçu des prestations en 1999. De plus, les prestations ne constituent que 0,4 % du revenu d'emploi total, une proportion considérablement inférieure à la moyenne nationale de 2,2 %.

Hamilton Mountain

Hamilton Mountain, une collectivité où le secteur tertiaire occupe une place prépondérante, se trouve dans la ville de Hamilton. Bien que les secteurs du travail de bureau, du commerce, des services et du transport fournissent la majorité des emplois, l'économie de Hamilton Mountain est fortement tributaire de la santé de l'industrie de la fabrication, en particulier de l'industrie sidérurgique.

Même si le taux de chômage a augmenté de 0,2 point de pourcentage entre 1999-2000 et 2000-2001, pour atteindre 5,1 %, il demeure bien en deçà de la moyenne nationale de 6,9 %. Cependant, le ralentissement qu'a connu le secteur de la fabrication à la fin de 2000-2001 s'est traduit par un fléchissement de l'industrie sidérurgique. De ce fait, les demandes de

prestations régulières, au nombre de 5 320 en 1999-2000, ont grimpé à 6 050 en 2000-2001, soit une augmentation de 13,7 %.

Simultanément, l'économie régionale étant généralement vigoureuse, la proportion de prestations utilisées par les prestataires passait de 58,1 % à 55,4 %. Cependant, la durée moyenne d'utilisation des prestations demeurait plutôt stable, à 16 semaines. Les prestations hebdomadaires moyennes ont atteint 325 \$, une hausse de 5,3 % qui s'explique par les mises à pied dans le secteur de la fabrication, où les salaires sont relativement élevés. Il est à noter que Hamilton Mountain compte une proportion de prestataires fréquents plutôt importante, pour un centre urbain. C'est que plusieurs des résidents occupent des emplois de col bleu dans des secteurs comme ceux de la fabrication et de la construction, relativement vulnérables aux mises à pied.

L'assurance-emploi ne joue qu'un rôle limité dans l'économie locale de Hamilton Mountain, où seuls 9,5 % des salariés ont reçu des prestations en 1999. D'ailleurs, l'assurance-emploi ne compte que pour 1,0 % du revenu d'emploi total de la collectivité, soit moins de la moitié de la moyenne nationale de 2,2 %.

Tableau 3

Collectivités de l'Ontario

Collectivité	Taux de chômage*		NVA** (heures)		Période de prestations (semaines)		Durée***		Prestations hebdomadaires		% de femmes	% de prestataires fréquents
	00-01	△	00-01	99-00	00-01	% △	00-01	% △	00-01	% △	00-01	00-01
Toronto-centre	5,5 %	-0,6	700	677	29,1	-2,7	59,4 %	-10,0	353 \$	3,7	54,7	10,9
Hamilton Mountain	5,1 %	0,2	694	700	28,6	4,0	55,4 %	-4,6	325 \$	5,3	37,9	23,3

△ = Variation

* Taux de chômage annuel moyen

** Norme variable d'admissibilité exprimée en nombre moyen d'heures d'emploi assurable

*** Durée de la période réelle de prestations exprimée en pourcentage de la période de prestations

4. Collectivités des Prairies et du Nord

Saint-Boniface

Dans la collectivité de Saint-Boniface, en banlieue de Winnipeg, l'emploi se concentre dans les secteurs du travail de bureau, du commerce et des services, au sein d'entreprises offrant des services de soutien aux sociétés du centre-ville de Winnipeg.

En 2000-2001, le taux de chômage était de 5,3 % à Saint-Boniface, en baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport à 1999-2000. La vigueur de l'économie s'est traduite par une réduction de 12,7 % du nombre de demandes de prestations régulières, qui est passé de 3 930 en 1999-2000 à 3 430 en 2000-2001.

Cependant, les prestataires fréquents comptaient pour 31,5 % de l'ensemble des prestataires, un pourcentage légèrement inférieur à la moyenne nationale de 37,3 %. Les prestataires ont trouvé du travail plus rapidement, comme l'indique la diminution du pourcentage d'utilisation des prestations, passé de 67,1 % à 61,0 %, ainsi que la réduction de la période moyenne de prestations, qui était de 18 semaines en 1999-2000 et de 16 semaines en 2000-2001.

En raison de la santé économique plutôt bonne de la collectivité, l'assurance-emploi y joue un rôle limité. Seuls 11,3 % des salariés ont reçu des prestations d'assurance-emploi. Ces dernières ne constituaient que 1,5 % du revenu d'emploi total, un pourcentage inférieur à la moyenne nationale.

Prince Albert

Prince Albert est un centre de services et de transformation situé au cœur d'une région axée sur l'agriculture et l'exploitation forestière, au centre de la Saskatchewan. La collectivité a connu une croissance de l'emploi en 2000-2001, résultat de l'expansion prise par les industries de la transformation des aliments et du bois.

Le taux de chômage de 13,3 % en 2000-2001, soit près du double de la moyenne nationale de 6,9 %, est resté pratiquement inchangé par rapport à la période précédente. Les demandes de prestations régulières, au nombre de 4 160 en 1999-2000 et de 3 640 en 2000-2001, ont diminué de 12,5 %. Il reste qu'environ 41 % des bénéficiaires étaient des prestataires fréquents, comme c'est le cas dans la plupart des régions canadiennes tributaires d'activités économiques saisonnières. Cependant, la croissance de l'emploi à long terme dans le secteur de la transformation s'est traduite par une diminution de 16,9 % du nombre des prestataires fréquents en trois ans. Leur nombre est en effet passé de 1 780 en 1997-1998 à 1 480 en 2000-2001. La récente croissance économique a engendré des périodes d'emploi plus longues et des périodes de chômage plus courtes. Le pourcentage d'utilisation des prestations, qui était de 62,1 % en 1999-2000, a connu une chute marquée en 2000-2001, pour s'établir à 54,0 %. Simultanément, la période moyenne de prestations passait de 22 à 20 semaines. Les prestations hebdomadaires moyennes ont augmenté de 1,4 %, pour atteindre 304 \$, soit environ 8 \$ de plus que la moyenne nationale.

Prince Albert dépend passablement de l'assurance-emploi, puisque 18,9 % des salariés ont reçu des prestations en 1999. Celles-ci correspondaient à 3,5 % du revenu d'emploi total, un pourcentage supérieur à la moyenne nationale de 2,2 %.

Calgary-centre

Calgary-centre est une collectivité urbaine où le marché du travail se compose essentiellement de postes à temps plein dans les secteurs du travail de bureau, de la gestion et des professions. Au cours des dernières années, la vigueur de l'industrie du pétrole et du gaz ainsi que la diversification de l'économie régionale se sont traduites par une croissance de l'emploi.

Profils de collectivités

En 2000-2001, le taux de chômage avait diminué de 1,1 point de pourcentage par rapport à 1999-2000, pour s'établir à 4,6 %, bien en deçà de la moyenne nationale de 6,9 %. La bonne santé de l'économie a entraîné une baisse de 14,5 % du nombre de demandes de prestations régulières, qui est passé de 4 760 en 1999-2000 à 4 070 en 2000-2001. Les bénéficiaires d'assurance-emploi ne comptent qu'une faible proportion de prestataires fréquents (15,5 %) comparativement à la moyenne nationale de 37,3 %. De plus, la proportion des prestations utilisées par les prestataires a chuté de 62,5 % à 59,4 %, et la période moyenne de prestations a diminué de 18 à 16 semaines. Le montant des prestations hebdomadaires moyennes a augmenté de 4,6 % pour s'établir à 317 \$.

L'assurance-emploi ne joue qu'un rôle limité dans l'économie de Calgary-centre, puisque seuls 9,7 % des salariés y ont reçu des prestations. Ces dernières ne représentent que 1,0 % du revenu d'emploi, soit moins de la moitié de la moyenne nationale.

Yellowknife

Yellowknife, la capitale des Territoires du Nord-Ouest, constitue le principal centre gouvernemental et administratif de la région; son économie repose également, dans une certaine mesure, sur les secteurs des mines et de la construction. Le niveau d'instruction de la population se répartit selon deux pôles distincts : un bon nombre de personnes (en majorité des Autochtones) n'ont pas terminé leurs études secondaires alors qu'une forte proportion de la population détient des diplômes ou attestations d'études postsecondaires.

Bien que le taux de chômage de la région de l'assurance-emploi atteigne 25 %, celui de Yellowknife se compare à la moyenne nationale de 6,9 % en 2000-2001. La croissance observée dans les secteurs des services gouvernementaux et des mines s'est traduite par une baisse de 16,4 % du nombre de demandes de prestations d'assurance-emploi, qui est passé de 730 en 1999-2000 à 610 en 2000-2001. Les prestataires fréquents ne

Tableau 4

Collectivités des Prairies et du Nord

Collectivité	Taux de chômage*		NVA** (heures)		Période de prestations (semaines)		Durée***		Prestations hebdomadaires		% de femmes	% de prestataires fréquents
	00-01	△	00-01	99-00	00-01	%△	00-01	%△	00-01	%△	00-01	00-01
Saint-Boniface	5,3 %	-0,4	700	700	27,6	1,5	61,0 %	-9,2	302 \$	4,1	39,1	31,5
Prince Albert	13,3 %	0,0	435	429	37,8	2,2	54,0 %	-13,0	304 \$	1,4	30,8	40,7
Calgary-centre	4,6 %	-1,1	700	691	28,7	-0,7	59,4 %	-5,1	317 \$	4,6	34,9	15,5
Yellowknife	25,0 %	0,0	420	420	41,5	0,5	46,4 %	-13,9	355 \$	3,3	57,4	9,8

△ = Variation

* Taux de chômage annuel moyen

** Norme variable d'admissibilité exprimée en nombre moyen d'heures d'emploi assurable

*** Durée de la période réelle de prestations exprimée en pourcentage de la période de prestations

constituent qu'une faible proportion des bénéficiaires. De plus, la période moyenne de prestations a diminué de 22 à 19 semaines, et les prestataires n'ont utilisé que 46,4 % des prestations auxquelles ils avaient droit. Le montant des prestations hebdomadaires est passé à 355 \$, une augmentation de 3,3 % qui s'explique par les revenus supérieurs à la moyenne touchés par la population de Yellowknife.

La collectivité compte assez peu sur l'assurance-emploi, puisque seuls 13,8 % des salariés y perçoivent des prestations d'assurance-emploi. Ces dernières comptent pour moins de 2,0 % du revenu d'emploi, une proportion inférieure à la moyenne nationale de 2,2 %.

5. Collectivités de la Colombie-Britannique

Kelowna

Kelowna est un centre de transformation et de services qui sert la vallée de l'Okanagan, une région de la Colombie-Britannique où l'agriculture et la coupe du bois sont florissantes. La population de Kelowna est en croissance, en raison surtout de l'émergence d'une industrie de la haute technologie, mais aussi parce que l'endroit attire de nombreux retraités.

En 2000-2001, le taux de chômage de Kelowna atteignait 10,4 %, une augmentation de 0,7 point de pourcentage par rapport à 1999-2000. Le nombre de prestations régulières a connu une hausse de 3,7 %, passant de 7 290 en 1999-2000 à 7 560 en 2000-2001. Cette hausse s'explique vraisemblablement par la force de l'économie, d'où découle une mobilité professionnelle accrue. Le nombre de prestataires fréquents a chuté pour la

quatrième année consécutive, passant de 2 650 en 1997-1998 à 1 920 en 2000-2001. Les prestataires semblent avoir réussi à trouver du travail assez rapidement, puisqu'ils ont utilisé 55,6 % de leurs prestations en 2000-2001, comparativement à 61,9 % en 1999-2000 et que la période moyenne de prestations a diminué de 20 à 19 semaines. Le montant des prestations hebdomadaires moyennes a augmenté de 2,3 % pour s'établir à 305 \$, soit 10 \$ de plus que la moyenne nationale.

La contribution de l'assurance-emploi à l'économie de Kelowna est modérée, 16,8 % des salariés ayant perçu des prestations, ces dernières correspondant à 2,3 % du revenu d'emploi, soit à peine plus que la moyenne nationale de 2,2 %.

Surrey

La population de Surrey, en banlieue sud de Vancouver, augmente depuis 1994 en raison d'un accroissement de l'immigration; en fait, parmi la population active locale, un travailleur sur six a immigré au Canada au cours de la dernière décennie. L'emploi s'y concentre surtout dans les secteurs d'activité engendrés par l'économie urbaine, comme le travail de bureau, le commerce et les services.

En 2000-2001, le taux de chômage s'établissait à 6 %, en baisse de 1,7 point de pourcentage par rapport à 1999-2000. Le nombre de demandes de prestations régulières, qui était de 16 130 en 1999-2000, a diminué de 6,9 % en 2000-2001, pour s'établir à 15 020. La proportion de prestataires fréquents n'a connu qu'une légère baisse, de 26,2 % à 25,9 %. Cependant, le pourcentage de travailleurs âgés de 45 ans ou plus qui reçoivent des prestations (38,7 %) est très élevé et continue de s'accroître. La proportion des prestations

Profils de collectivités

utilisées est demeurée relativement stable à 68,6 %, mais la période moyenne de prestations a diminué de 20 à 18 semaines. Les prestations hebdomadaires moyennes ont augmenté de 2,0 %, pour atteindre 284 \$.

L'économie de Surrey dépend modérément de l'assurance-emploi : 16,5 % des salariés ont reçu des prestations et ces dernières représentent 2,2 % du revenu d'emploi, un pourcentage identique à celui de la moyenne nationale.

Tableau 5

Collectivités de la Colombie-Britannique

Collectivité	Taux de chômage*		NVA** (heures)		Période de prestations (semaines)		Durée***		Prestations hebdomadaires		% de femmes	% de prestataires fréquents
	00-01	△	00-01	99-00	00-01	%△	00-01	%△	00-01	%△	00-01	00-01
Surrey	6,0 %	-1,7	685	627	26,2	-10,0	68,6 %	-2,1	284 \$	2,0	45,6	25,9
Kelowna	10,4 %	0,7	534	554	35,1	5,4	55,6 %	-10,3	305 \$	2,3	33,6	25,4

△ = Variation

* Taux de chômage annuel moyen

** Norme variable d'admissibilité exprimée en nombre moyen d'heures d'emploi assurable

*** Durée de la période réelle de prestations exprimée en pourcentage de la période de prestations